ОПИСАНИЕ ЕДИНОЙ СИСТЕМЫ НАВИГАЦИОННОЙ ПУТЕВОЙ ОБСТАНОВКИ НА ДУНАЕ

DESCRIPTION DU SYSTEME UNIFORME DE L'AMENAGEMENT DES VOIES NAVIGABLES SUR LE DANUBE

Intreprinderea Poligrafică Nr. 5. — 1241

DESCRIPTION DU SYSTEME UNIFORME DE L'AMENAGEMENT DES VOIES NAVIGABLES SUR LE DANUBE

EDITION DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION DU DANUBE
GALATZ 1953

DESCRIPTION DU SYSTEME UNIFORME DE L'AMENAGEMENT DES VOIES NAVIGABLES SUR LE DANUBE

La présente description du système uniforme de l'aménagement des voies navigables sur le Danube est publiée en conformité avec la décision de la VII-ème session de la Commission du Danube du 19 décembre 1952.

La description comprend trois chapitres:

I. Chapitre général.
II. Description des signes du balisage sur le Danube.
III. Annexes (dessins et planches correspondants).

I.

CHAPITRE GENERAL

En conformité avec l'art. 8 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, la Commission du Danube a établi à la VII-ème session, le 19 décembre 1952, le système uniforme de l'aménagement des voies navigables sur tout le parcours navigable du Danube, compte tenu des conditions spécifiques de chaque secteur, des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube, ainsi que des intérêts et des possibilités économiques et techniques des Etats danubiens, en recommandant aux Etats danubiens-membres de la Commission du Danube d'établir ce système dans leurs secteurs du Danube au cours des années 1953—1954.

Le système uniforme de l'aménagement des voies navigables sur le Danube prévoit tous les signes essentiels flottants et côtiers du balisage, à savoir:

„Balise droite", jalon droit, espar droit (expression locale);
„Balise gauche", jalon gauche, espar gauche (expression locale);
„Balise moyenne", jalon moyen, espar moyen (expression locale);
„Feu côtier droit (phare)";
„Feu côtier gauche (phare)";
„Signe de passage droit";
„Signe de passage gauche";
„Signe de passage droit double";
„Signe de passage gauche double";
„Alignements de navigation droits";
„Alignements de navigation gauches";
„Feu côtier droit (phare) sur les îles";
„Feu côtier gauche (phare) sur les îles";
„Feu côtier moyen (phare) sur les îles (bifurcation)";
„Ecran de secteur — indicateur de la profondeur et de la largeur de la voie navigable dans les seuils";
„Bornes kilométriques";
„Indicateur du mouillage";
„Mât sémaphorique";
„Feu côtier (phare) lieu d'hivernage";
„Signe côtier — attention";
„Signe de virage" („Rondeau" — expression locale);
„Indicateur des lieux défendus au mouillage";
„Indicateur du passage des bacs";
„Signes de balisage pour les passages navigables sous les ponts".

Les signes de balisage, indiqués ci-dessus, portent les numéros de N.P.O. (CD—1) jusqu'au N.P.O. (CD—22). Ceci signifie : N.P.O. — aménagement des voies navigables, (CD — Commission du Danube ; numéro d'ordre sous lequel les signes se trouvent sur les dessins).

La description du système uniforme de l'aménagement des voies navigables comprend aussi le „Signe côtier universel du balisage", élaboré par les Services de la Commission du Danube. Les dessins et les planches de ce signe se trouvent dans les Annexes.

II.

DESCRIPTION DES SIGNES DU BALISAGE

BALISE DROITE
(dessin No. N.P.O./CD—1)

1. *Nom et destination du signe : „La balise droite"* est le signe du balisage flottant qui est destiné à marquer en détail les limites de la voie navigable, ainsi qu'à indiquer la direction. *Elle balise le côté droit du chenal navigable et les dangers de la rive droite du fleuve.* Les bâtiments avalants laissent le signe *à tribord ;* les bâtiments montants laissent le signe *à bâbord.*

2. *Forme et construction du signe :* Le flotteur du signe peut être de n'importe quelle forme et construction. Le voyant est sous forme *sphérique, ajourée* (peut être aussi compacte) d'une hauteur de 0,80 à 1,20 m. suivant les secteurs du fleuve. Sur le Bas Danube, de Turnu-Severin à Soulina, on recommande pour le voyant la hauteur de 1,0 à 1,20 m. Sur le Haut et le Moyen Danube, de Passau à Turnu-Severin, la hauteur du voyant peut être inférieure à 1,0 m., mais pas inférieure à 0,80 m., suivant la construction du flotteur et les conditions hydrologiques de chaque secteur. D'Ulm à Passau la hauteur du voyant de la balise peut être diminuée jusqu'à 0,60 m.

3. *Couleur du signe :* Le flotteur et le voyant (sphérique) sont peints en *noir.*

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *verte ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière — 1 seconde, la durée de l'éclipse —3 secondes, la durée totale de la période —4 secondes. La visibilité du feu pour les balises à courte distance ne doit pas être inférieure à 1,5—2,0 km ; pour les balises à longue distance à 3,0—4,0 km.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

6. *Jalon flottant et espar :* Dans certains cas et dans certains secteurs où la navigation, jusqu'à présent, a lieu seulement pendant le jour, on peut placer au lieu de la balise un jalon flottant ou un espar (expression locale), dont la destination est la même que celle de la balise. Le jalon et l'espar sont en bois, de n'importe quelle construction, mais avec un voyant, comme il est indiqué sur le dessin. Le diamètre du voyant est de 0,30—0,40 m. La couleur du jalon, de l'espar et de leurs voyants est *noire* (voir le dessin).

REMARQUES : 1. Le jalon et l'espar peuvent être utilisés aussi comme un signe auxiliaire du balisage flottant.
2. Toutes les balises sont numérotées. Le numéro de chaque balise doit correspondre aux chiffres du numéro d'ordre de la borne kilométrique, dans le rayon de laquelle se trouve la balise.
3. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—1 indiqué sur le dessin.

BALISE GAUCHE
(dessin No. N.P.O./CD—2)

1. *Nom et destination du signe : „La balise gauche"* est le signe du balisage flottant qui est destiné à marquer en détail les limites de la voie navigable, ainsi qu'à indiquer la direction. *Elle balise le côté gauche du chenal navigable et les dangers de la rive gauche du fleuve.* Les bâtiments avalants laissent le signe *à bâbord ;* les bâtiments montants laissent le signe *à tribord.*

2. *Forme et construction du signe :* Le flotteur du signe peut être de n'importe quelle forme et construction. Le voyant est sous forme *d'un cône, ajourée* (peut être aussi compacte) d'une hauteur de 0,80 à 1,20 m. suivant les secteurs du fleuve. Sur le Bas Danube, de Turnu-Severin à Soulina, on recommande pour le voyant la hauteur de 1,0 à 1,20 m. Sur le Haut et le Moyen Danube, de Passau à Turnu-Severin, la hauteur du voyant peut être inférieure à 1,0 m., mais pas inférieure à 0,80 m., suivant la construction du flotteur et les conditions hydrologiques de chaque secteur. D'Ulm à Passau la hauteur du voyant de la balise peut être diminuée jusqu'à 0,60 m.

3. *Couleur du signe :* Le flotteur et le voyant (sous forme d'un cône) sont peints en *rouge.*

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *rouge ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —1 seconde, la durée de l'éclipse —3 secondes, la durée totale de la période —4 secondes. La visibilité du feu pour les balises à courte distance ne doit pas être inférieure à 1,5—2,0 km. ; pour les balises à longue distance à 3,0—4,0 km.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

6. *Jalon flottant et espar :* Dans certains cas et dans certains secteurs où la navigation, jusqu'à présent, a lieu seulement pendant le jour, on peut placer au lieu de la balise un jalon flottant ou un espar (expression locale), dont la destination est la même que celle de la balise. Le jalon et l'espar sont en bois, de n'importe quelle construction, mais avec un voyant, comme il est indiqué sur le dessin. La hauteur des triangles est de 0,30—0,40 m. La couleur du jalon, de l'espar et de leurs voyants est *rouge* (voir le dessin).

REMARQUES : 1. Le jalon et l'espar peuvent être utilisés aussi comme un signe auxiliaire du balisage flottant.
2. Toutes les balises sont numérotées. Le numéro de chaque balise doit correspondre aux chiffres du numéro d'ordre de la borne kilométrique, dans le rayon de laquelle se trouve la balise.
3. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—2 indiqué sur le dessin.

BALISE MOYENNE
(dessin No. N.P.O./CD—3)

1. *Nom et destination du signe : „La balise moyenne"* est le signe du balisage flottant qui est destiné à marquer en détail les limites de la voie navigable, ainsi qu'à indiquer la direction. *Elle balise les dangers situés sur la voie navigable, de même elle peut être employée pour indiquer la bifurcation de la voie navigable.* Les bâtiments allant en aval comme en amont peuvent laisser le signe *à n'importe quel bord.*

2. *Forme et construction du signe :* Le flotteur du signe peut être de n'importe quelle forme et construction. Le voyant (soi-disant „le sablier") est d'une construction *ajourée* (ou compacte) d'une hauteur de 0,80 à 1,20 m. suivant le secteur du fleuve. Sur le Bas Danube, de Turnu-Severin à Soulina, on recommande pour le voyant la hauteur de 1,0 à 1,20 m. Sur le Haut et le Moyen Danube, de Passau à Turnu-Severin, la hauteur du voyant peut être inférieure à 1,0 m., mais pas inférieure à 0,80 m., suivant la construction du flotteur et les conditions hydrologiques de chaque secteur. D'Ulm à Passau la hauteur du voyant de la balise peut être diminuée jusqu'à 0,60 m.

3. *Couleur du signe :* Le flotteur et le voyant sont peints *en noir et en blanc suivant les sections* (voir le dessin).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *vert-rouge* suivant la verticale (voir le dessin) ; la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière — 1 seconde, la durée de l'éclipse — 2 secondes, la durée totale de la période — 3 secondes. La visibilité du feu pour les balises à courte distance ne doit pas être inférieure à 1,5—2,0 km.; pour les balises à longue distance à 3,0—4,0 km.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

6. *Jalon flottant et espar :* Dans certains cas et dans certains secteurs où la navigation, jusqu'à présent, a lieu seulement pendant le jour, on peut placer au lieu de la balise un jalon flottant ou un espar (expression locale), dont la destination est la même que celle de la balise. Le jalon et l'espar sont en bois, de n'importe quelle construction, mais avec un voyant, comme il est indiqué sur le dessin. La hauteur du voyant est de 0,30—0,40 m. La couleur du jalon, de l'espar et de leurs voyants est *noir-blanc* (les couleurs alternent — voir le dessin).

REMARQUES : 1. Le jalon et l'espar peuvent être utilisés aussi comme un signe auxiliaire du balisage flottant.
2. Toutes les balises sont numérotées. Le numéro de chaque balise doit correspondre aux chiffres du numéro d'ordre de la borne kilométrique, dans le rayon de laquelle se trouve la balise.
3. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—3 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER DROIT (PHARE)

(dessin No.N.P.O./CD—4)

1. *Nom et destination du signe: „Le feu côtier droit (phare)"* est le signe du balisage côtier qui est destiné à indiquer la direction approximative de la voie navigable et *marque avec le balisage flottant la voie navigable dans les endroits où elle s'approche de la rive droite.* Il peut servir également comme repère. Les bâtiments avalants laissent le signe *à tribord;* les bâtiments montants laissent le signe *à bâbord.*

2. *Forme et construction du signe:* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—1,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles du signe sont montrées sur le dessin. Au sommet du poteau on installe un fanal à rayonnement circulaire. Sous la plate-forme du fanal on établit un voyant sphérique ayant le diamètre de 0,80 m. comme il est montré sur le dessin. Sur le Haut Danube, d'Ulm à Passau et dans le secteur étroit Rajka-Gönyü, la hauteur du signe peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

3. *Couleur du signe:* Le poteau est peint *en blanc,* le voyant (sphérique) *en noir.*

4. *Couleur et caractéristique du feu dans le secteur Ulm — Moldova-Veche:* La couleur du feu est *verte;* la caractéristique du feu — *à éclats:* la durée de la lumière —2 secondes, la durée de l'éclipse —5 secondes, la durée totale de la période —7 secondes. La visibilité du feu est de 2 à 5 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE: Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—4 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER DROIT (PHARE)

(dessin No. N.P.O./CD—4/1)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier droit (phare)"* est le signe du balisage côtier qui est destiné à indiquer la direction approximative de la voie navigable et *marque avec le balisage flottant la voie navigable dans les endroits où elle s'approche de la rive droite.* Il peut servir également comme repère. Les bâtiments avalants laissent le signe *à tribord ;* les bâtiments montants laissent le signe *à bâbord.*

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles du signe sont montrées sur le dessin. Au sommet du poteau on installe un fanal à rayonnement circulaire. Sous la plate-forme du fanal on établit un voyant sphérique ayant le diamètre de 0,80 m. comme il est montré sur le dessin.

3. *Couleur du signe :* Le poteau est peint *en blanc,* le voyant (sphérique) *en noir.*

4. *Couleur et caractéristique du feu dans le secteur Turnu-Severin — Soulina :* La couleur du feu est *blanche ;* la caractéristique du feu — à *éclats:* la durée de la lumière —1 seconde, la durée de l'éclipse —3 secondes, la durée totale de la période —4 secondes. La visibilité du feu est de 3 à 7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans certains cas, en tenant compte des conditions spécifiques de chaque secteur, dans les endroits où il y a un grand nombre de feux blancs côtiers étrangers (localités, usines et autres) ou tenant compte des autres conditions exceptionnelles qui entravent l'utilisation du feu blanc à éclats comme signe de balisage, à la rigueur par exception aux règles, la couleur du feu côtier (phare) peut être remplacée par un feu *vert à éclats ;* les navigateurs en doivent être informés d'une manière détaillée. Quant à la caractéristique du feu, dans de différents cas, suivant les conditions du secteur, on peut admettre le changement de la caractéristique en diminuant la période ; les navigateurs en doivent aussi être informés d'une manière détaillée.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—4/1 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER GAUCHE (PHARE)

(dessin No.N.P.O./CD—5)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier gauche (phare)"* est le signe du balisage côtier qui est destiné à indiquer la direction approximative de la voie navigable et *marque avec le balisage flottant la voie navigable dans les endroits où elle s'approche de la rive gauche.* Il peut servir également comme repère. Les bâtiments avalants laissent le signe *à bâbord ;* les bâtiment montants laissent le signe *à tribord.*

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles du signe sont montrées sur le dessin. Au sommet du poteau on installe un fanal à rayonnement circulaire. Sous la plate-forme du fanal on établit un voyant composé d'écrans triangulaires, dont la longueur du côté est de 0,80 m. comme il est montré sur le dessin. Sur le Haut Danube, d'Ulm à Passau et dans le secteur étroit Rajka-Gönyü, la hauteur du signe peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

3. *Couleur du signe :* Le poteau est peint *en blanc,* le voyant (triangle) *en rouge.*

4. *Couleur et caractéristique du feu dans le secteur Ulm — Moldova-Veche :* La couleur du feu est *rouge ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —2 secondes, la durée de l'éclipse —5 secondes, la durée totale de la période —7 secondes. La visibilité du feu est de 2 à 5 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD —5 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER GAUCHE (PHARE)

(dessin No.N.P.O./CD—5/1)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier gauche (phare)"* est le signe du balisage côtier qui est destiné à indiquer la direction approximative de la voie navigable et *marque avec le balisage flottant la voie navigable dans les endroits où elle s'approche de la rive gauche.* Il peut servir également comme repère. Les bâtiments avalants laissent le signe *à bâbord ;* les bâtiments montants laissent le signe *à tribord.*

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles sont montrées sur le dessin. Au sommet du poteau on installe un fanal à rayonnement circulaire. Sous la plate-forme du fanal on établit un voyant composé d'écrans triangulaires, dont la longueur du côté est de 0,80 m. comme il est montré sur le dessin.

3. *Couleur du signe :* Le poteau est peint *en blanc,* le voyant (triangle) *en rouge.*

4. *Couleur et caractéristique du feu dans le secteur Turnu-Severin — Soulina:* La couleur du feu est *blanche;* la caractéristique du feu — *à éclats:* la durée de la lumière —2 secondes, la durée de l'éclipse —6 secondes, la durée totale de la période —8 secondes. La visibilité du feu est de 3 à 7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans certains cas, en tenant compte des conditions spécifiques de chaque secteur, dans les endroits où il y a un grand nombre de feux blancs côtiers étrangers (localités, usines et autres) ou tenant compte des autres conditions exceptionnelles qui entravent l'utilisation du feu blanc à éclats comme signe de balisage, à la rigueur par exception aux règles, la couleur du feu côtier (phare) peut être remplacée par un feu *rouge à éclats;* les navigateurs en doivent être informés d'une manière détaillée. Quant à la caractéristique du feu, dans de différents cas, suivant les conditions du secteur, on peut admettre le changement de la caractéristique en diminuant la période ; les navigateurs en doivent aussi être informés d'une manière détaillée.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—5/1 indiqué sur le dessin.

SIGNE DE PASSAGE DROIT

(dessin No. N.P.O./CD—6)

1. *Nom et destination du signe : „Le signe de passage droit"*, qui est le signe du balisage côtier, est destiné à indiquer le commencement, la direction et la fin de la voie navigable qui *traverse le fleuve de la rive droite à la rive gauche.* Il est placé sur la rive droite.

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles sont les mêmes que pour les feux côtiers (phares). Au sommet du poteau on installe un fanal à éclairage d'un secteur limité. Sous la plate-forme du fanal on met un écran en métal ou en bois — indicateur de passage — ayant les dimensions 1,20×0,40 m .et formant avec le poteau, suivant la verticale, un angle de 50°—60° (voir le dessin). Au milieu du poteau, perpendiculairement à l'axe de la voie navigable, sont accrochés des écrans de reconnaissance carrés, comme il est indiqué sur le dessin. Les dimensions des écrans sont de 1,0×1,0 m. Les écrans de reconnaissance peuvent être en métal ou en bois. Sur le Haut Danube, d'Ulm à Passau et dans le secteur étroit Rajka—Gönyü, la hauteur du signe peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

3. *Couleur du signe :* Le poteau et l'écran - indicateur de passage — sont peints *en blanc ;* l'écran de reconnaissance est peint *en blanc avec une bande noire médiane* (voir le dessin).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *orange ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —1seconde, la durée de l'éclipse —5 secondes, la durée totale de la période —6 secondes. La visibilité du feu est de 2 à 7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans les cas exceptionnels, tenant compte des conditions, la caractéristique du feu peut être changée en diminuant la période ; les navigateurs en doivent être informés d'une manière détaillée.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—6 indiqué sur le dessin.

SIGNE DE PASSAGE GAUCHE

(dessin No. N.P.O./CD—7)

1. *Nom et destination du signe : „Le signe de passage gauche"*, qui est le signe du balisage côtier, est destiné à indiquer le commencement, la direction et la fin de la voie navigable qui *traverse le fleuve de la rive gauche à la rive droite.* Il est placé sur la rive gauche.

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles sont les mêmes que pour les feux côtiers (phares). Au sommet du poteau on installe un fanal à éclairage d'un secteur limité. Sous la plate-forme du fanal on met un écran en métal ou en bois — indicateur de passage — ayant les dimensions 1,20×0,40 m. et formant avec le poteau, suivant la verticale, un angle de 50°—60° (voir le dessin). Au milieu du poteau, perpendiculairement à l'axe de la voie navigable, sont accrochés des écrans de reconnaissance carrés, comme il est indiqué sur le dessin. Les dimensions des écrans sont de 1,0×1,0 m. Les écrans de reconnaissance peuvent être en métal ou en bois. Sur le Haut Danube, d'Ulm à Passau et dans le secteur étroit Rajka—Gönyü, la hauteur du signe peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

3. *Couleur du signe :* Le poteau et l'écran - indicateur de passage — sont peints *en blanc ;* l'écran de reconnaissance est peint *en rouge avec une bande blanche médiane* (voir le dessin).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *orange ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —2 secondes, la durée de l'éclipse — 7 secondes, la durée totale de la période — 9 secondes. La visibilité du feu est de 2 à 7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans les cas exceptionnels, tenant compte des conditions, la caractéristique du feu peut être changée en diminuant la période ; les navigateurs en doivent être informés d'une manière détaillée.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—7 indiqué sur le dessin.

SIGNE DE PASSAGE DROIT DOUBLE

(dessin No. N.P.O./CD—8)

1. *Nom et destination du signe : „Le signe de passage droit double"*, qui est le signe du balisage côtier, *est destiné à indiquer les deux directions de la voie navigable qui traverse le fleuve d'une rive à l'autre, ainsi qu'à indiquer le commencement et la fin de la voie navigable suivant ces directions.* Il est placé sur la rive droite.

2. Toutes les autres données concernant la forme et la construction du signe de passage double, la couleur du signe, la couleur et la caractéristique du feu, la source d'alimentation et les moyens de lumière sont les mêmes que pour les signes de passage simples (voir le dessin No. N.P.O./CD—6).

Pour indiquer la direction des deux passsages, le signe de passage double a deux écrans-indicateurs de passage (voir le dessin).

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—8 indiqué sur le dessin.

SIGNE DE PASSAGE GAUCHE DOUBLE

(dessin No. N.P.O./CD—8/1)

1. *Nom et destination du signe : „Le signe de passage gauche double"*, qui est le signe du balisage côtier, *est destiné à indiquer les deux directions de la voie navigable qui traverse le fleuve d'une rive à l'autre, ainsi qu'à indiquer le commencement et la fin de la voie navigable suivant ces directions.* Il est placé sur la rive gauche.

2. Toutes les autres données concernant la forme et la construction du signe de passage double, la couleur du signe, la couleur et la caractéristique du feu, la source d'alimentation et les moyens de lumière sont les mêmes que pour les signes de passage simples (voir le dessin No. N.P.O./CD—7).

Pour indiquer la direction des deux passages, le signe de passage double a deux écrans-indicateurs de passage (voir le dessin).

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—8/1 indiqué sur le dessin.

ALIGNEMENTS DE NAVIGATION DROITS

(dessin No. N.P.O./CD—9)

1. *Nom et destination des signes : „Les alignements de navigation droits"* sont les signes du balisage côtier, *destinés à marquer exactement l'axe de la voie navigable.* Ils sont placés sur la rive droite.

2. *Forme et construction des signes :*

a) Le signe d'alignement *de devant* est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles sont les mêmes que celles des feux côtiers (phares) — (voir le dessin). Au sommet du poteau on installe un fanal à action déterminée. Sous la plate-forme du fanal on accroche *un écran de reconnaissance triangulaire* ayant une hauteur de 1,2 m. et une base de 1,0 m.

b) Le signe d'alignement *de derrière* a la même forme et les mêmes dimensions que le signe de devant, mais sous la plate-forme du fanal à action déterminée on accroche *un écran de reconnaissance rectangulaire* ayant les dimensions de 1,20×1,0 m. (voir le dessin). Les écrans peuvent être métalliques ou en bois.

3. *Couleur des signes :* Les poteaux du signe de devant, ainsi que du signe de derrière sont peints *en blanc.* Les écrans de reconnaissance sont peints *en blanc avec une bande noire médiane* (pour la rive droite).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu du signe de devant est *orange ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière — 2 secondes, la durée de l'éclipse — 5 secondes ; la durée totale de la période — 7 secondes. La couleur du feu du signe de derrière est *orange ;* la caractéristique du feu — *permanent.* La visibilité des feux est de 5—7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans les secteurs Ulm—Passau et Rajka—Gönyü la hauteur des poteaux peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

2. Dans le balisage uniforme les alignements de navigation droits ont le numéro N.P.O./CD—9 indiqué sur le dessin.

ALIGNEMENTS DE NAVIGATION GAUCHES

(dessin No. N.P.O./CD—10)

1. *Nom et destination des signes : „Les alignements de navigation gauches"* sont les signes du balisage côtier, *destinés à marquer exactement l'axe de la voie navigable.* Ils sont placés sur la rive gauche.

2. *Forme et construction des signes :*

a) Le signe d'alignement *de devant* est un poteau en métal, en béton ou en bois ayant une hauteur de 4—4,5 m., d'une construction compacte ou ajourée. La forme et les dimensions essentielles du poteau sont les mêmes que celles des feux côtiers (phares) — (voir le dessin). Au sommet du poteau on installe un fanal à action déterminée. Sous la plate-forme du fanal on accroche *un écran de reconnaissance triangulaire* ayant une hauteur de 1,2 m. et une base de 1,0 m.

b) Le signe d'alignement *de derrière* a la même forme et les mêmes dimensions que le signe de devant, mais sous la plate-forme du fanal à action déterminée on accroche *un écran de reconnaissance rectangulaire* ayant les dimensions de 1,20×1,0 m. (voir le dessin). Les écrans peuvent être métalliques ou en bois.

3. *Couleur des signes :* Les poteaux du signe de devant, ainsi que du signe de derrière sont peints *en blanc.* Les écrans de reconnaissance sont peints *en rouge avec une bande blanche médiane* (pour la rive gauche).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu du signe de devant est *orange ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière — 1 seconde, la durée de l'éclipse — 3 secondes, la durée totale de la période — 4 secondes. La couleur du feu du signe de derrière est *orange ;* la caractéristique du feu — *permanent.* La visibilité des feux est de 5—7 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. Dans les secteurs Ulm—Passau et Rajka—Gönyü la hauteur des poteaux peut être diminuée jusqu'à 3—3,5 m.

2. Dans le balisage uniforme les alignements de navigation gauches ont le numéro N.P.O./CD—10 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER DROIT (PHARE) SUR LES ILES

(dessin No. N.P.O./CD—11)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier droit (phare) sur les îles"* est placé sur les îles pour marquer et déterminer le chenal navigable principal dans les cas où *la voie navigable passe entre l'île et la rive gauche.*

2. *La forme et la construction du signe* sont les mêmes que celles des feux côtiers droits (phares) — (voir le dessin No. N.P.O./CD—4).

3. *La couleur du signe* est la même que celle des feux côtiers droits (phares) — (voir le dessin No. N.P.O./CD—4).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *verte ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière — 2 secondes, la durée de l'éclipse — 5 secondes, la durée totale de la période — 7 secondes. La visibilité du feu est de 2—5 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—11 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER GAUCHE (PHARE) SUR LES ILES

(dessin No. N.P.O./CD—12)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier gauche (phare) sur les îles"* est placé sur les îles pour marquer et déterminer le chenal navigable principal dans les cas où *la voie navigable passe entre l'île et la rive droite.*

2. *La forme et la construction du signe* sont les mêmes que celles des feux côtiers gauches (phares) — (voir le dessin No. N.P.O./CD—5).

3. *La couleur du signe* est la même que celle des feux côtiers gauches (phares) — (voir le dessin No. N.P.O./CD—5).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *rouge ;* la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —2 secondes, la durée de l'éclipse —5 secondes, la durée totale de la période —7 secondes. La visibilité du feu est de 2—5 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE: Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—12 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER MOYEN (PHARE) SUR LES ILES (BIFURCATION)

(dessin No. N.P.O./CD—12/1)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier moyen (phare) sur les îles (bifurcation)"* est placé sur les îles dans les endroits où l'île divise le fleuve en deux bras navigables (bifurcation de la voie navigable).

2. *La forme et la construction du signe* sont les mêmes que celles des feux côtiers droits et gauches (phares), excepté le voyant qui, d'après sa forme, doit être conforme *au voyant de la balise moyenne* (voir le dessin), ayant une hauteur de 0,80 m.

3. *La couleur du signe* est la même que celle des feux côtiers droits et gauches (phares), c'est-à-dire *blanche.* La couleur du voyant est la même que celle du voyant de la balise moyenne, à savoir, *noir-blanc suivant les sections* (voir le dessin).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur du feu est *vert-rouge* suivant la verticale ; la caractéristique du feu — *à éclats :* la durée de la lumière —1,5 seconde, la durée de l'éclipse —4,5 secondes, la durée totale de la période —6 secondes. La visibilité du feu est de 2—5 km. suivant le secteur.

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUES : 1. La bifurcation de la voie navigable peut être aussi marquée par la balise moyenne (voir le dessin No. N.P.O./CD—3) suivant l'avis des organisations compétentes des Etats danubiens.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—12/1 indiqué sur le dessin.

ECRAN DE SECTEUR — INDICATEUR DE LA PROFONDEUR ET DE LA LARGEUR DE LA VOIE NAVIGABLE DANS LES SEUILS

(dessin No. N.P.O./CD—13)

1. *Nom et destination du signe : „L'écran de secteur — indicateur de la profondeur et de la largeur de la voie navigable dans les seuils"* est destiné à indiquer la profondeur et la largeur de la voie navigable dans les seuils sur un secteur déterminé.

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau en métal ou en bois de couleur blanche ayant une hauteur de 2,5—3,0 m., à la partie supérieure duquel se trouve installé un écran en métal ou en bois *dont les dimensions peuvent être différentes suivant le nombre de seuils dans le secteur donné.* Sur le dessin se trouve indiqué l'écran ayant les dimensions de 0,80×0,80 m. pour un seul seuil. L'écran est peint en blanc. Pendant la nuit, l'écran est éclairé par un feu blanc brillant à action déterminée, installé comme il est indiqué sur le dessin.

3. *Indications concernant la profondeur et la largeur de la voie navigable dans le seuil :* A la partie supérieure sont accrochés les chiffres peints en noir qui indiquent le jour et le mois ; plus bas — le nom du seuil et le kilomètre, et en bas se trouve la fraction ayant comme numérateur la profondeur mesurée en centimètres et comme dénominateur — la largeur du seuil mesurée en mètres. Sur le dessin est indiqué le 2 août, le seuil — „Remeté" — 1825 km., profondeur — 200 cm., largeur — 60 m.

REMARQUES : 1. L'écran de secteur — indicateur de la profondeur et de la largeur de la voie navigable dans les seuils doit être installé de manière qu'il soit bien visible du côté des bâtiments passant par le chenal. Il peut être placé en amont, ainsi qu'en aval du seuil. En outre, les écrans — indicateurs des seuils peuvent être installés dans les ports et dans les localités afin d'assurer les secteurs respectifs.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—13 indiqué sur le dessin.

BORNES KILOMETRIQUES

(dessin No. N.P.O./CD—14 et N.P.O./CD—14/1)

1. *Nom et destination des signes : „Les bornes kilométriques"* indiquent la distance en kilomètres en amont de Soulina.

2. *Forme et construction des signes :*

a) La borne kilométrique dans le secteur Soulina—Mohács (voir le dessin No. N.P.O./CD—14).

b) La borne kilométrique dans le secteur en amont de Mohács (voir le dessin No. N.P.O./CD—14/1). Dans ce secteur on peut employer aussi le premier signe.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme les signes ont les numéros N.P.O./CD—14 et N.P.O./C.D.—14/1 indiqués sur les dessins.

INDICATEUR DU MOUILLAGE

(dessin No. N.P.O./CD—15)

1. *Nom et destination du signe: „L'indicateur du mouillage"* est destiné à indiquer les endroits les plus fréquentés du mouillage près d'une rive, les points d'attente et de la formation des caravanes. L'indicateur est installé aux limites du secteur (voir le dessin).

2. *Forme et construction du signe:* C'est un poteau étroit en métal ou en bois, de couleur blanche, ayant une hauteur de 4,5—5,5 m., à la partie supérieure duquel se trouve installé un écran rond en métal ou en bois, de couleur blanche, ayant le diamètre de 1,5 m. sur lequel se trouve dessinée l'ancre d'amirauté de couleur noire ayant la tige en haut. La hauteur de l'ancre est de 1,0—1,2 m. Pendant la nuit, l'écran est éclairé par un feu blanc brillant à action déterminée (voir le dessin).

REMARQUES: 1. Dans les secteurs étroits du Danube la hauteur du poteau peut être diminuée jusqu'à 3,5 m.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—15 indiqué sur le dessin.

MAT SEMAPHORIQUE

(dessin No. N.P.O./CD—16)

1. *Nom et destination du signe : „Le mât sémaphorique"* est destiné à régler la circulation des bâtiments dans les secteurs à sens unique du fleuve.

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau haut, étroit en métal ou en bois ayant une hauteur de 7,0—8,0 m. A sa partie supérieure, à la distance de 0,3 m. à partir du sommet, se trouve attachée une vergue en métal ou en bois.

3. *La couleur du mât et de la vergue* est blanche.

4. *Signaux qui règlementent le passage :*

a) Le passage des bâtiments avalants est permis ; le passage des bâtiments montants est défendu.

De jour, sur le mât est monté un ballon noir ayant le diamètre de 0,80 m.

De nuit, sur le mât est monté un feu de deux couleurs — vert-blanc — ou deux feux : un feu vert et au-dessous de lui un feu blanc.

b) Le passage des bâtiments montants est permis ; le passage des bâtiments avalants est défendu.

De jour, sur le mât est monté un cône rouge ayant le diamètre 0,8×0,8 m.

De nuit, sur le mât est monté un feu de deux couleurs — rouge-blanc — ou deux feux : un feu rouge et au-dessous de lui un feu blanc.

c) Le passage des bâtiments par le secteur est défendu de tous les deux côtés.

De jour, sur le mât sont montés : un ballon noir et au-dessous de lui un cône rouge.

De nuit, sur le mât sont montés : un feu rouge et au-dessous de lui un feu vert.

d) Le passage des bâtiments par le secteur est libre de tous les deux côtés.

Les signaux ne s'exécutent pas.

REMARQUES : 1. Pour le secteur des Portes-de-Fer et des Cataractes les signaux, qui règlementent la circulation des bâtiments, restent les mêmes.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—16 indiqué sur le dessin.

FEU COTIER (PHARE) LIEU D'HIVERNAGE

(dessin No. N.P.O./CD—17)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier (phare) lieu d'hivernage"* est destiné à baliser l'entrée dans les bassins et les lieux d'hivernage, de même que le feu côtier ordinaire (phare) pour les bâtiments en transit.

2. *Forme et construction du signe :* La forme et la construction du signe sont les mêmes que celles des feux côtiers (phares) — (voir les dessins No. N.P.O./CD—4 et N.P.O./CD—5). Les voyants — suivant les rives. La différence consiste en ce que „le feu côtier — lieu d'hivernage" est installé sur un socle supplémentaire en béton ou en pierre, haut de 1,5 m. et large de 2,0 m., sur lequel se trouve inscrit le nom du bassin ou du lieu d'hivernage. Cette inscription est éclairée par un feu blanc brillant à action déterminée. Le signe est installé sur la partie frontale du môle (par rapport au courant).

3. *Couleur du signe :* La couleur du signe et des côtés du fondement, tournés vers la voie navigable, est *blanche.* L'inscription sur le fondement est faite par des *lettres noires.* La couleur des voyants varie suivant les rives (voir les dessins No. N.P.O./CD—4 et N.P.O./CD—5).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur et la caractéristique du feu sont les mêmes que celles des feux côtiers (phares), c'est-à-dire vert ou rouge — à éclats, suivant les rives (voir les dessins No. N.P.O./CD—4 et N.P.O./CD—5).

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme les signes pour la rive droite, ainsi que pour la rive gauche ont le numéro N.P.O./CD—17 indiqué sur les dessins.

FEU COTIER (PHARE) LIEU D'HIVERNAGE

(dessin No. N.P.O./CD—17/1)

1. *Nom et destination du signe : „Le feu côtier (phare) lieu d'hivernage"* est destiné à baliser l'entrée dans les bassins et les lieux d'hivernage, de même que le feu côtier ordinaire (phare) pour les bâtiments en transit.

2. *Forme et construction du signe :* La forme et la construction du signe sont les mêmes que celles des feux côtiers (phares) — (voir les dessins No. N.P.O./CD—4/1 et N.P.O./CD—5/1). Les voyants — suivant les rives. La différence consiste en ce que „le feu côtier — lieu d'hivernage" est installé sur un socle supplémentaire en béton ou en pierre, haut de 1,5 m. et large de 2,0 m., sur lequel se trouve inscrit le nom du bassin ou du lieu d'hivernage. Cette inscription est éclairée par un feu blanc brillant à action déterminée. Le signe est installé sur la partie frontale du môle (par rapport au courant).

3. *Couleur du signe :* La couleur du signe et des côtés du fondement, tournés vers la voie navigable, est *blanche.* L'incription sur le fondement est faite par des *lettres noires.* La couleur des voyants varie suivant les rives (voir les dessins No. N.P.O./CD—4/1 et N.P.O./CD—5/1).

4. *Couleur et caractéristique du feu :* La couleur et la caractéristique du feu sont les mêmes que celles des „feux côtiers (phares)", c'est-à-dire blanc à éclats, suivant les rives (voir les dessins No. N.P.O./CD—4/1 et N.P.O./CD—5/1).

5. *Sources d'alimentation et moyens de lumière* — différents.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme les signes pour la rive droite, ainsi que pour la rive gauche ont le numéro N.P.O./CD—17/1 indiqué sur les dessins.

SIGNE COTIER — ATTENTION

(dessin No. N.P.O./CD—18)

1. *Nom et destination du signe : „Le signe côtier — attention"* est destiné comme un signe auxiliaire à baliser les digues, les jetées et autres constructions qui sont dirigées de la rive vers la voie navigable.

2. *Forme et construction du signe :* C'est un poteau étroit en métal ou en bois ayant la hauteur de 3,0 m. Au sommet du poteau est installée une traversée, aux extrémités de laquelle sont montés des réflecteurs de couleur. A une distance de 1,50 m. à partir de l'extrémité supérieure de la traversée sont accrochés les voyants (voir le dessin).

3. *Voyants :*

a) *pour la rive droite — un disque noir avec un liséré blanc* (le diamètre est de 0,60 m.) ;

b) *pour la rive gauche — un cône rouge avec un liséré blanc* (les côtés sont de 0,70×0,70 m).

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—18 indiqué sur le dessin.

SIGNE DE VIRAGE („RONDEAU")

(dessin No. N.P.O./CD—19)

1. *Nom et destination du signe: „Le signe de virage" („Rondeau"* — expression locale) est destiné comme un signe auxiliaire à marquer les endroits où le bâtiment peut faire un virage.

2. *Forme et construction du signe:* C'est un poteau étroit en métal ou en bois, peint en blanc ayant la hauteur de 2,2—3,0 m. Au sommet du poteau est installé un écran carré en métal ou en bois de couleur blanche ayant les dimensions de 1,5×1,5 m. On dessine sur l'écran deux demi-cercles de couleur noire comme il est montré sur le dessin. De nuit, l'écran est éclairé par un feu blanc brillant à action déterminée (voir le dessin).

REMARQUES: 1. Le signe de virage („Rondeau") est installé dans les endroits déterminés par les autorités compétentes des Etats danubiens.

2. Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—19 indiqué sur le dessin.

INDICATEUR DES LIEUX DEFENDUS AU MOUILLAGE

(dessin No. N.P.O./CD—20)

Les points du fleuve, qui sont traversés par un câble ou par des tuyaux, doivent être jalonnés par les signes côtiers suivants :

de jour — un écran rectangulaire peint en blanc ayant 1 m. 50 pour chaque côté ; sur l'écran est dessinée une ancre d'amirauté renversée (la tige en bas) de couleur noire ;

de nuit — le même écran éclairé par un feu blanc brillant.

L'écran doit être placé sur la rive à une hauteur de 4—6 mètres au minimum au-dessus du plus haut niveau d'eau.

La description du signe est faite suivant l'art. 19 (§2) des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—20 indiqué sur le dessin.

INDICATEUR DES PASSAGES DES BACS

(dessin No. N.P.O./CD—21)

Tous les lieux de passage des bacs doivent être jalonnés par les signes avertisseurs situés à une distance de 250 mètres en amont et en aval du lieu de passage.

On établit les signes avertisseurs suivants :

de jour — un écran rond peint en blanc ayant un diamètre de 1 m. — 1 m. 50 ; sur l'écran est dessiné un point d'exclamation en noir ;

de nuit — si le passage des bacs se pratique pendant la nuit, l'écran est éclairé par un feu blanc brillant.

L'écran doit être placé sur la rive à une hauteur de 4—6 mètres au minimum au-dessus du plus haut niveau d'eau.

La description du signe est faite suivant l'art. 19 (§ 3) des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube.

REMARQUE : Dans le balisage uniforme le signe a le numéro N.P.O./CD—21 indiqué sur le dessin.

SIGNES DE BALISAGE POUR LES PASSAGES NAVIGABLES SOUS LES PONTS

(dessin No. N.P.O./CD—22)

1. *Forme et destination des signes: „Signes de balisage pour les passages navigables sous les ponts".*

2. Pour le passage des bâtiments et des radeaux sous les ponts doivent être déterminées les ouvertures navigables et marquées par les signes suivants:

de jour — un écran rectangulaire divisé par une diagonale de haut en bas en deux couleurs (le triangle d'en haut de couleur rouge et le triangle d'en bas de couleur blanche); l'écran doit se trouver au milieu de l'ouverture du pont, tenant compte de l'axe du chenal;

de nuit — par deux feux rouges d'alignement, visibles seulement du côté de l'entrée du passage et disposés aussi suivant l'axe du chenal.

En outre, pendant la nuit, les piles du pont, entre lesquelles se trouve le passage pour la navigation, doivent être marquées chacune de feu vert à droite et rouge à gauche, suivant la marche du bâtiment.

La description des signes est faite suivant l'art. 22 (§ 2) des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube.

REMARQUE: Dans le balisage uniforme les signes de balisage pour les passages navigables sous les ponts ont le numéro N.P.O./CD—22 indiqué sur le dessin.

DESCRIPTION

du signe côtier universel du balisage

(Le signe a été élaboré par les Services de la Commission du Danube)

Le signe côtier universel du balisage présente un tuyau métallique à deux sections, une plaque fondamentale, 3 haubans et une échelle métallique détachable. La construction, les dimensions et le poids du signe sont indiqués sur le dessin. (De même on annexe les planches du modèle du signe et on indique le montage de tous les voyants proposés suivant la destination du signe).

La base du signe est fixée à la plaque fondamentale par des boulons et au terrain par des haubans.

La plaque métallique, sur laquelle on monte le signe sans une base bétonnée, peut avoir des proportions plus grandes, suivant la nature du terrain.

Dans la partie inférieure du signe il y a une petite ouverture, par laquelle on établit la source d'alimentation.

Le signe côtier universel du balisage, étant démontable, peut être facilement transporté d'un endroit à un autre, suivant le changement de la voie navigable.

On peut utiliser le signe côtier universel du balisage pour monter sur lui n'importe quels signes côtiers, comme : phares, poteaux de passage, signes d'alignement. Pour cela dans la partie supérieure de la construction on prévoit les supports correspondants, sur lesquels on fixe les écrans, suivant la destination du signe.

La couleur du signe est blanche, la couleur des écrans dépend de la destination et de la situation du signe sur la rive.

Le signe proposé peut être installé également sur une base bétonnée de différents forme et poids, suivant les conditions du terrain. Dans les endroits où, suivant le changement fréquent de la voie navigable, il faut déplacer les signes côtiers, il peut être installé sur une plaque fondamentale dont les dimensions dépendront de la nature du terrain et de la durée du stationnement.

Pour observer le fanal, on monte sur le signe une échelle métallique détachable qu'on amarre par sa partie supérieure à une hauteur de 2,5—2,75 m. et par sa partie inférieure près de la base.

Pour un terrain mou il faut prévoir en plus l'installation des 4 clous à crochet supplémentaires sur les coins de la plaque, et pour l'équerre des haubans on pose des pieux en bois supplémentaires. On n'installe pas les clous à crochet et les pieux sur une base bétonnée.

Le choix de cette construction du signe est conditionné par la possibilité de son transport, du montage de n'importe quels signes de balisage côtiers, et son introduction donnera une forme standardisée et unique du balisage côtier, assez solide et relativement bon marché.

Le signe côtier de la construction proposée peut être monté aussi sans haubans, mais dans ce cas sa fixation doit être affermie.

Le coût du signe est assez insignifiant et c'est pourquoi il peut être produit en série.

REMARQUE : Les dimensions de la base du signe peuvent varier selon le type et la forme des ballons ou des accumulateurs employés.

III.

ПРИЛОЖЕНИЯ

(соответствующие чертежи и фотографии)

III.

ANNEXES

(dessins et planches correspondants)

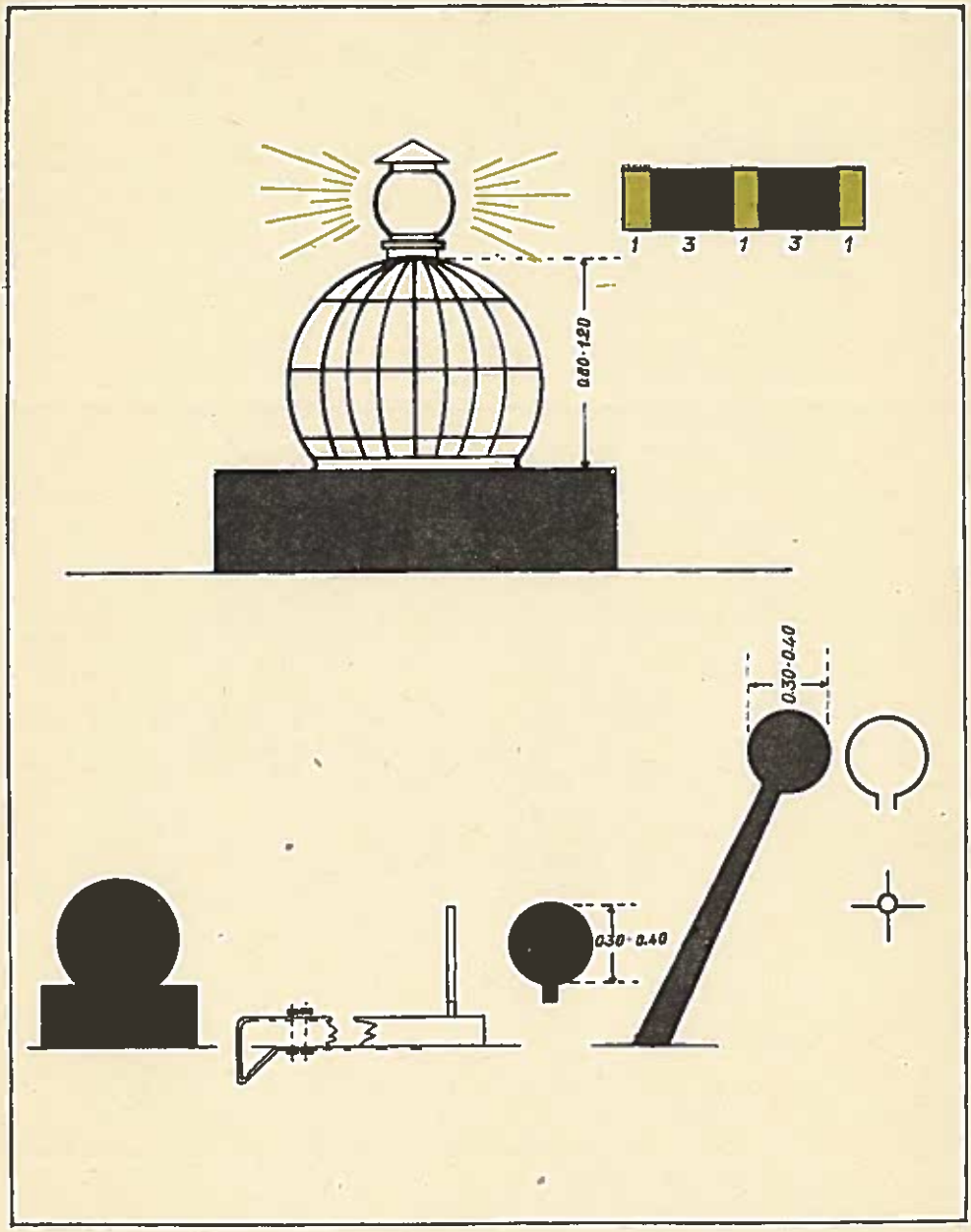

No. [Н.П.О./ДК—1
No. N.P.O./CD—1

„Правый бакен", правая веха, правый шпемор
„Balise droite", jalon droit, espar droit

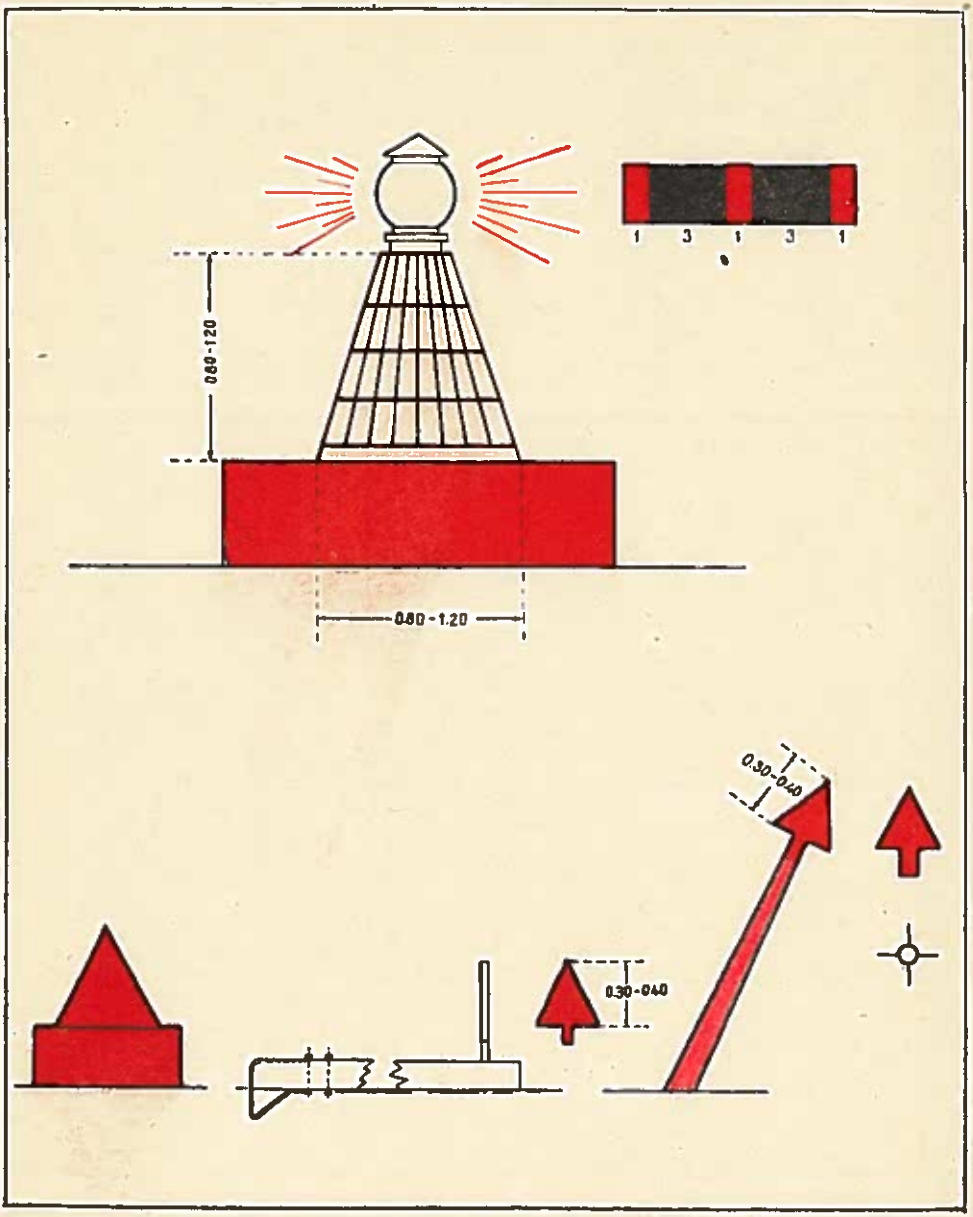

No. Л.П.О./ДК—2
No. N.P.O./CD—2

„Левый бакен", левая веха, левый шпенер
„Balise gauche", jalon gauche, espar gauche

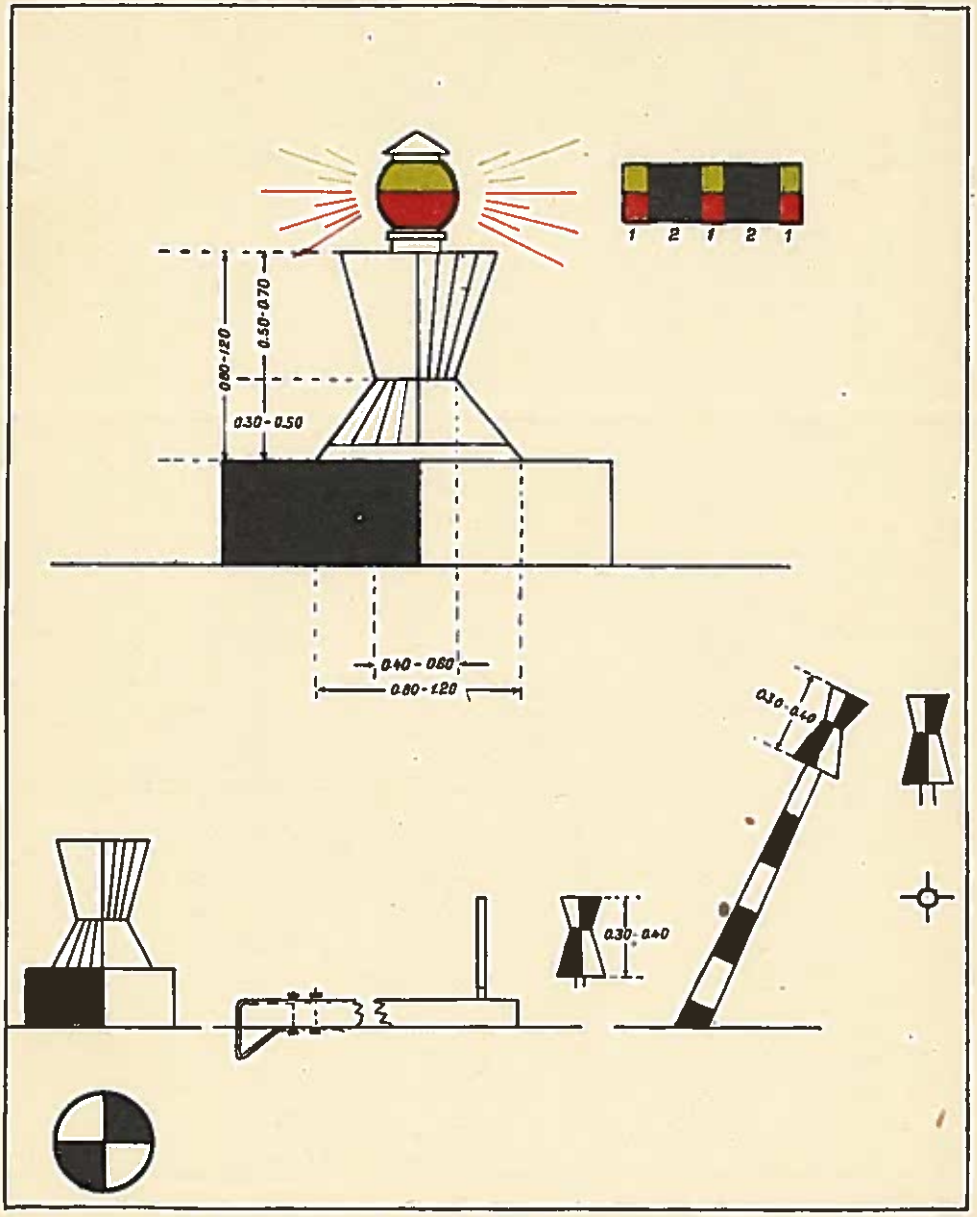

No. Н.П.О./ДК—3
No. N.P.O./CD – 3

„Средний бакен", средняя веха, средний шест
„Balise moyenne", jalon moyen, espar moyen

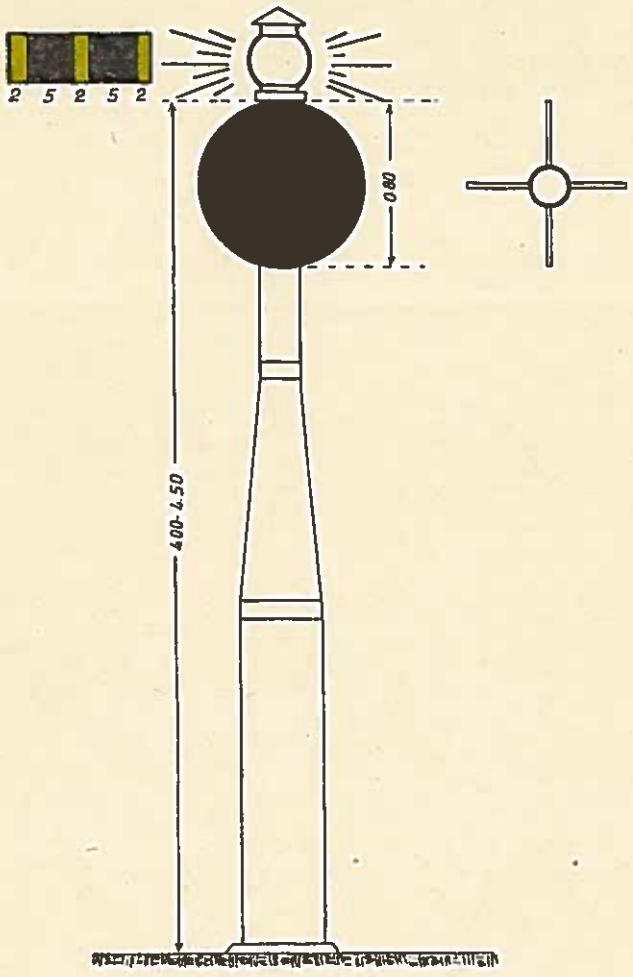

No. П.П.О./ДК—4
No. N.P.O./CD—4

Правый береговой огонь (маяк)
Feu côtier droit (phare)

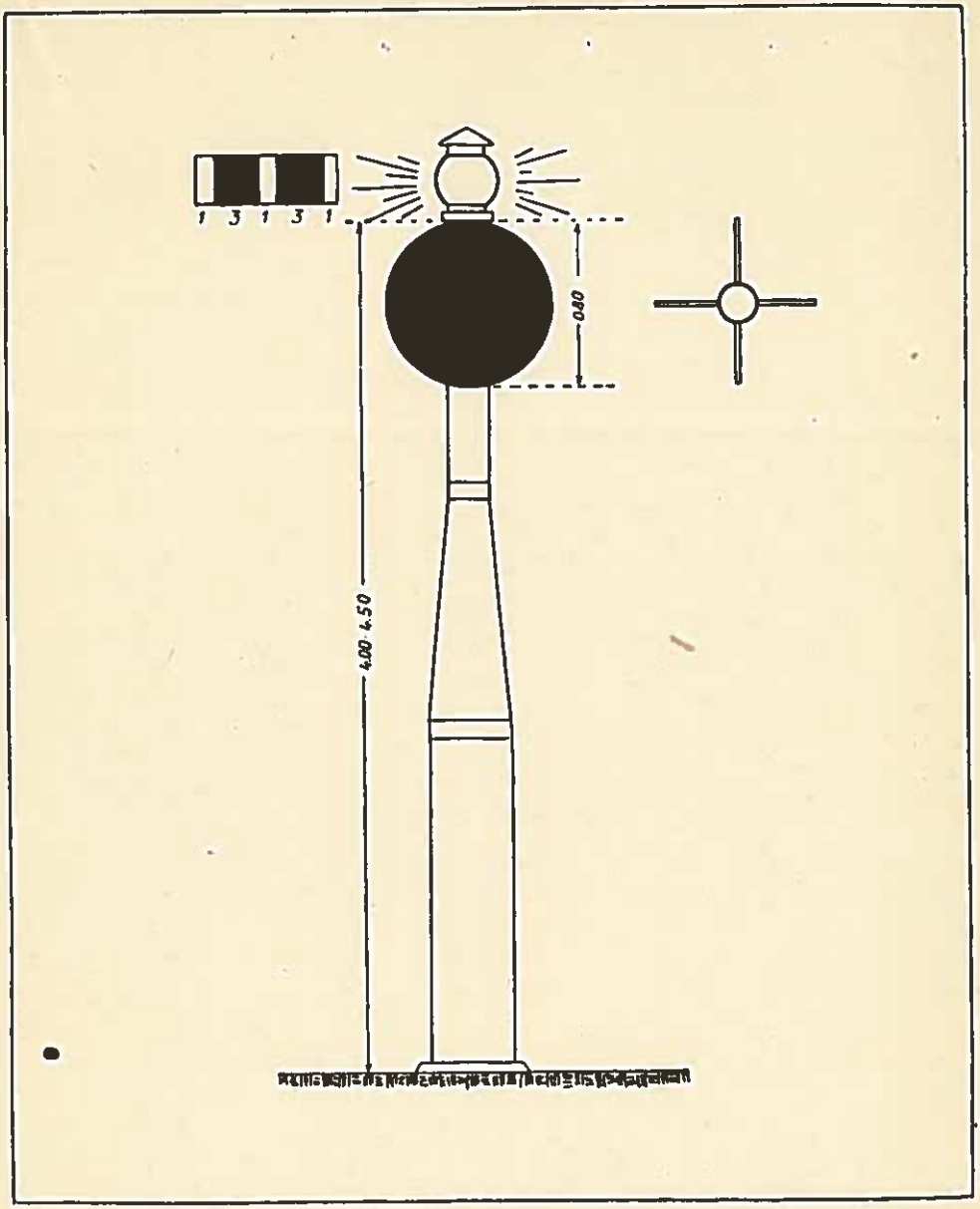

No. П.П.О /ДК—4/1
No. N.P.O./CD—4/1

Правый береговой огонь (маяк)
Feu côtier droit (phare)

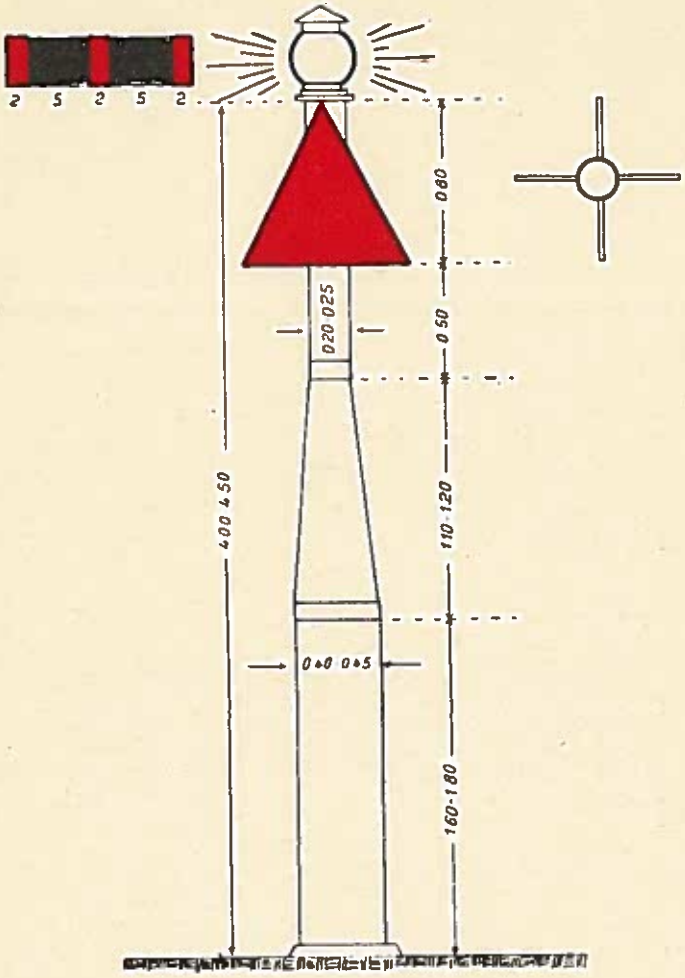

No. П.П.О./ДК—5
No. N.P.O./CD—5

Левый береговой огонь (маяк)
Feu côtier gauche (phare)

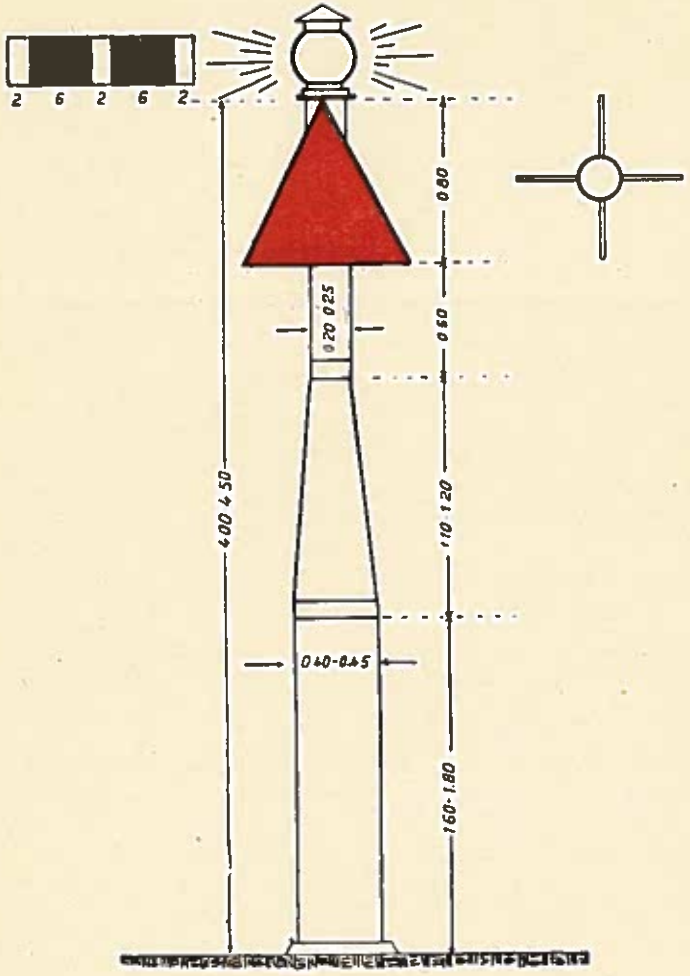

No. П.П.О./ДК—5/1
No.N.P.O./CD—5/1

Левый береговой огонь (маяк)
Feu côtier gauche (phare)

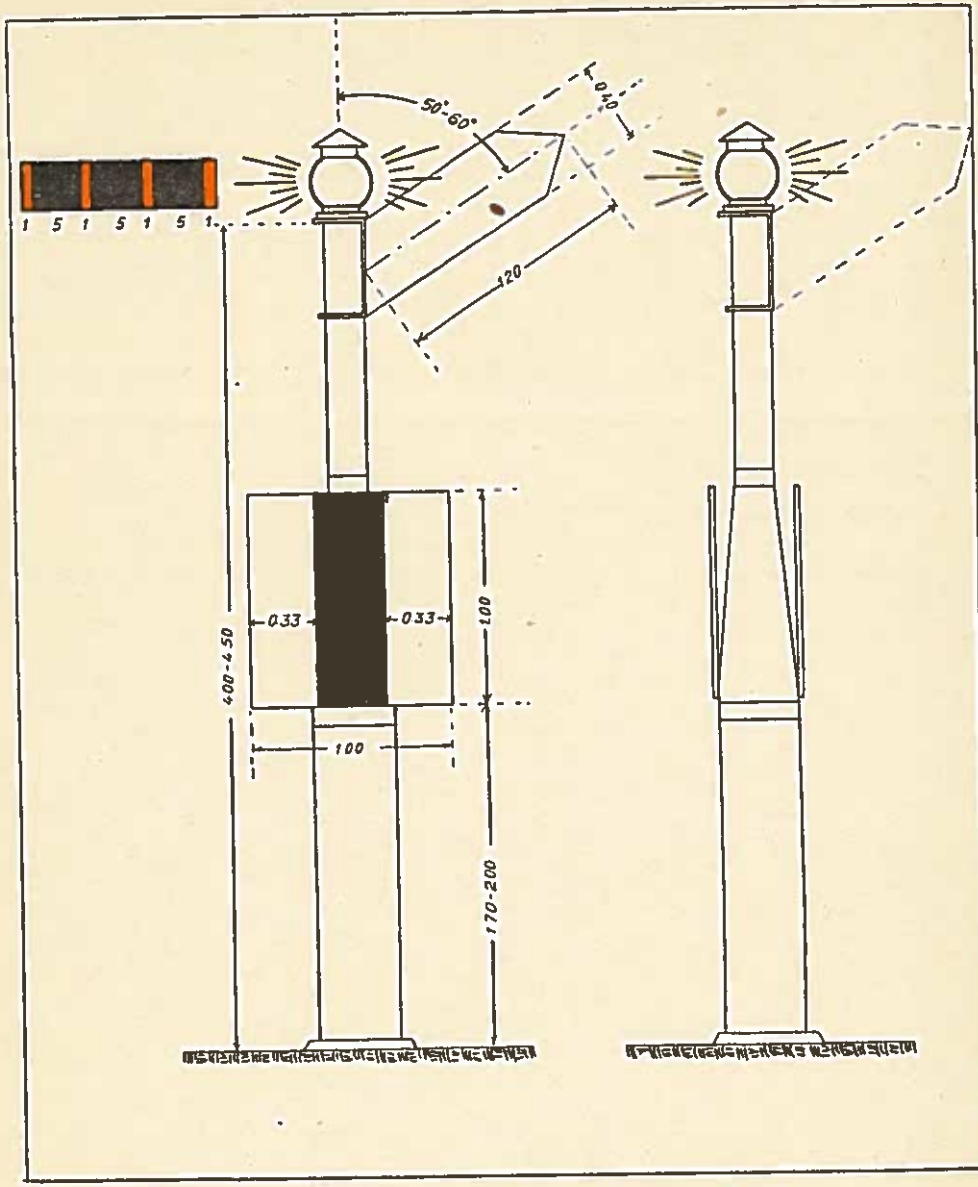

No. П.П.О./ДК—6
No. N.P.O./CD—6

Правый перевальный знак
Signe de passage droit

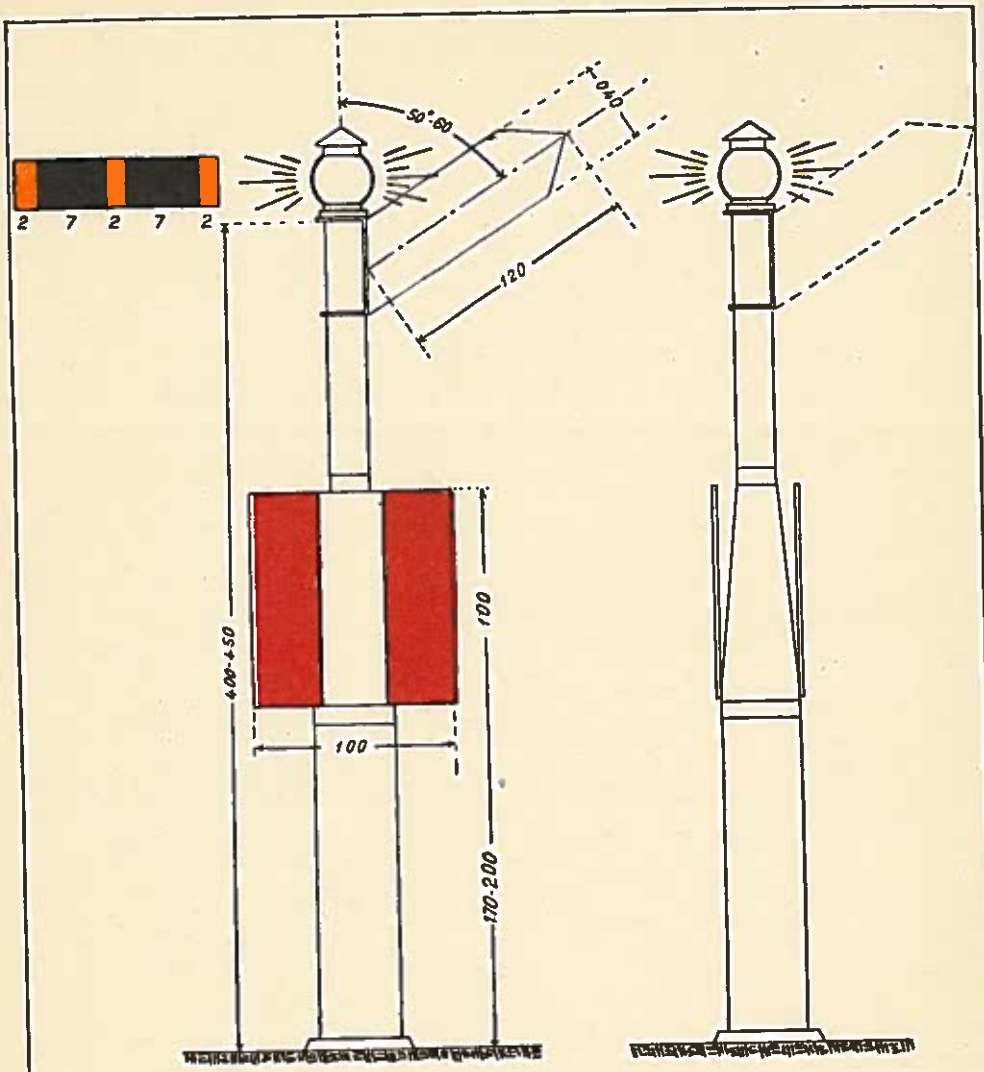

No. Н.П.О./ДК—7
No. N.P.O./CD—7

Левый перевальный знак
Signe de passage gauche

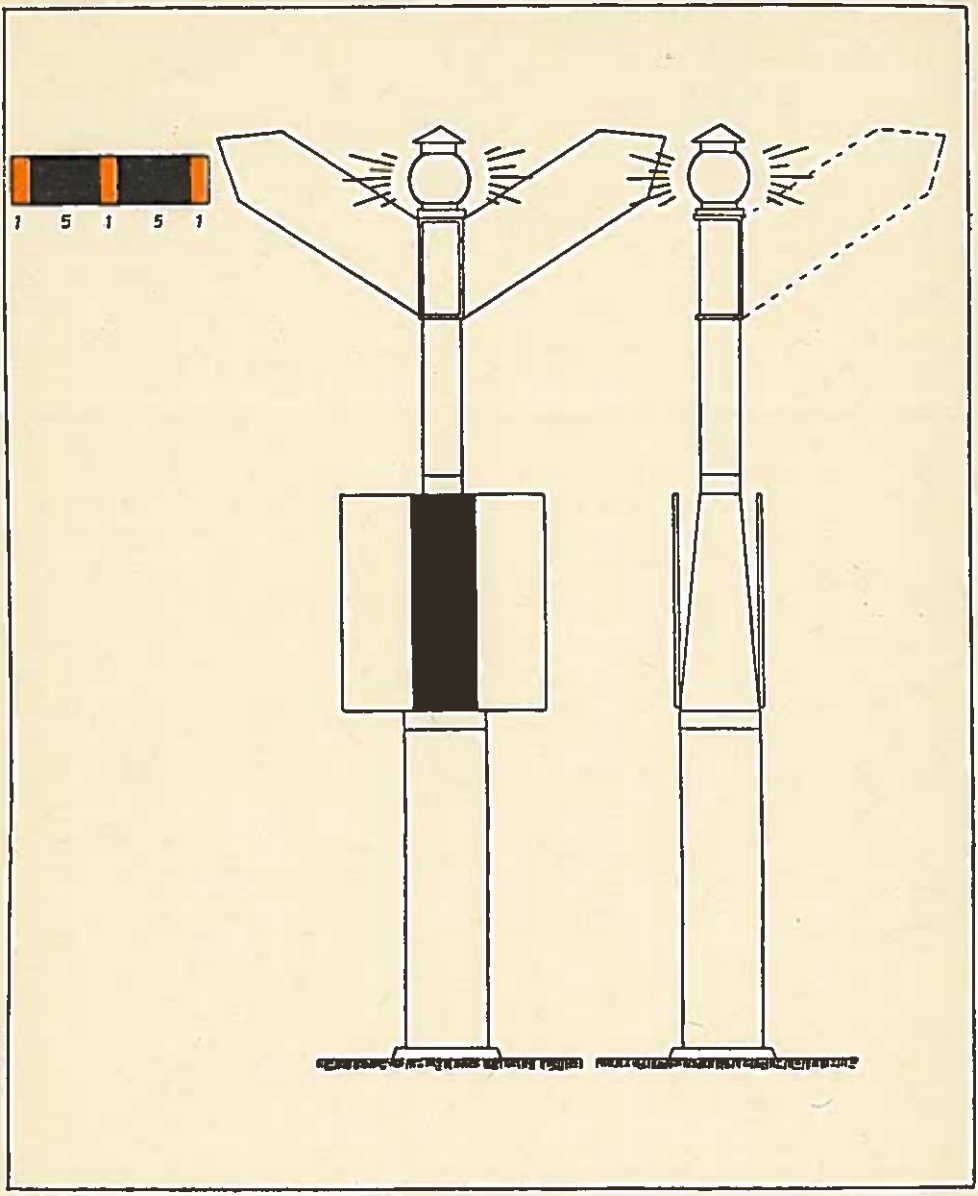

No. П.П.О./ДК—8
No. N.P.O./CD 8

Двусторонний правый перевальный знак
Signe de passage droit double

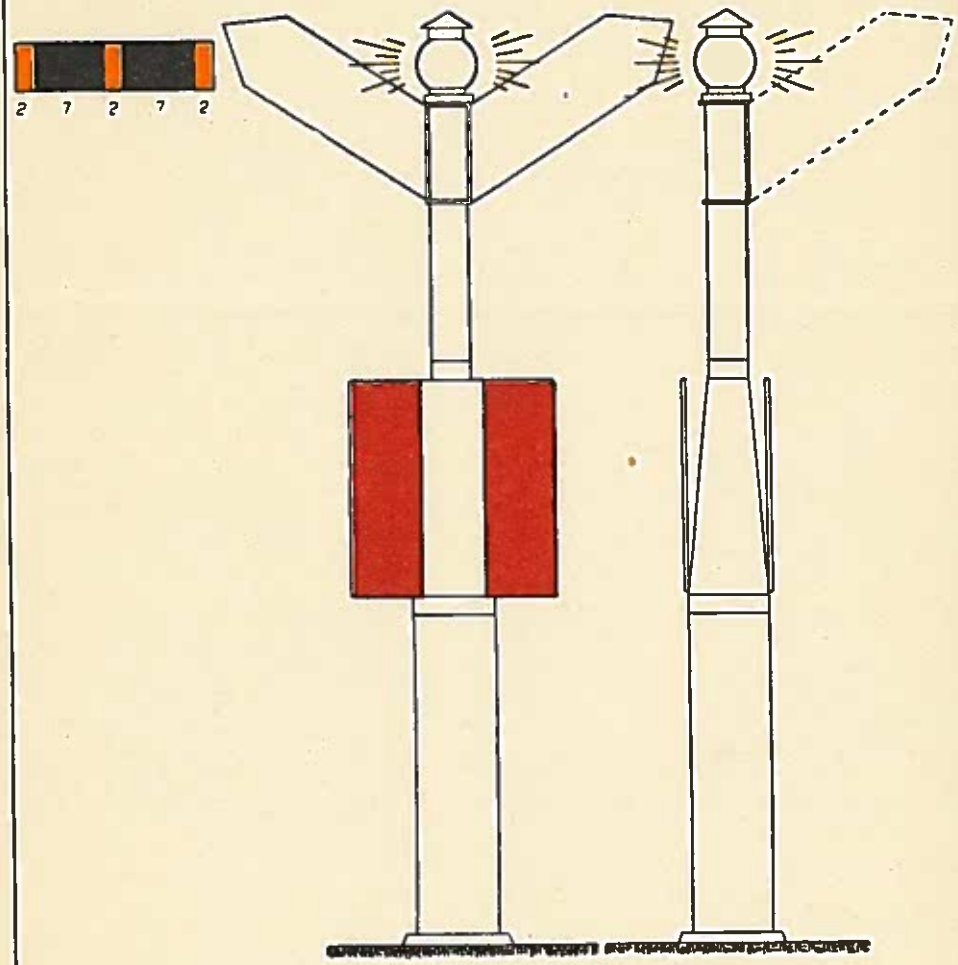

No. П.П.О./ДК—8/1
No. N.P.O./CD—8/1

Двусторонний левый перевальный знак
Signe de passage gauche double

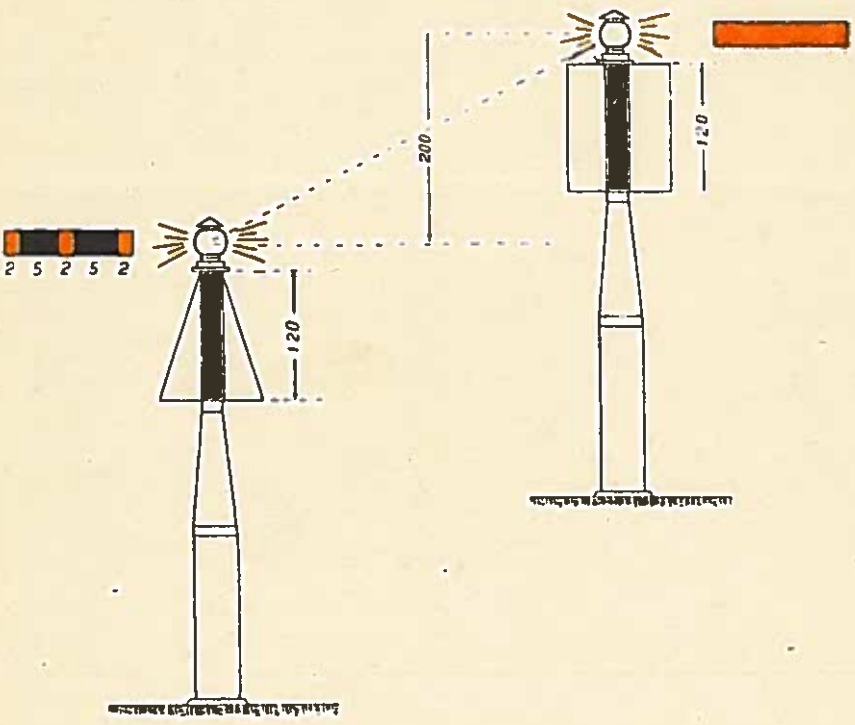

No. Н.П.О./ДК – 9
No. N.P.O./CD—9

Правые навигационные створы
Aligements de navigation droits

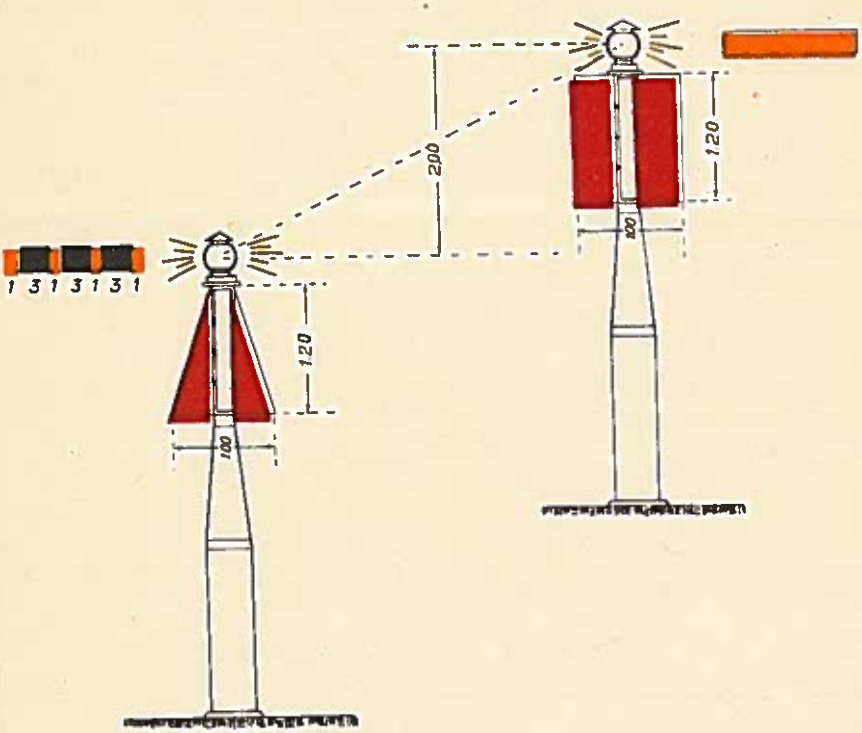

No. Н.П.О./ДК - 10
No. N.P.O./CD—10

Левые навигационные створы
Alignements de navigation gauches

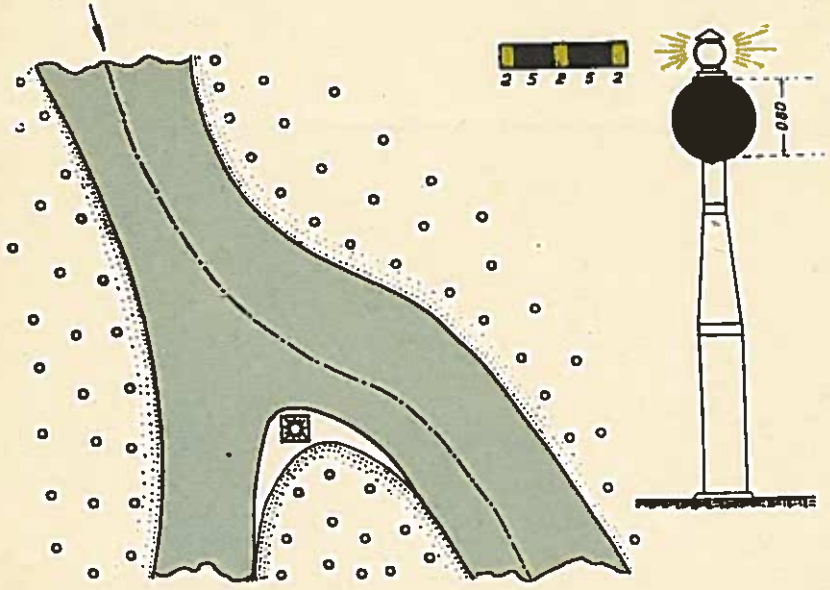

No. П.П.О./ДК—11
No. N.P.O./CD—11

Правый береговой огонь (маяк) на островах
Feu côtier droit (phare) sur les îles

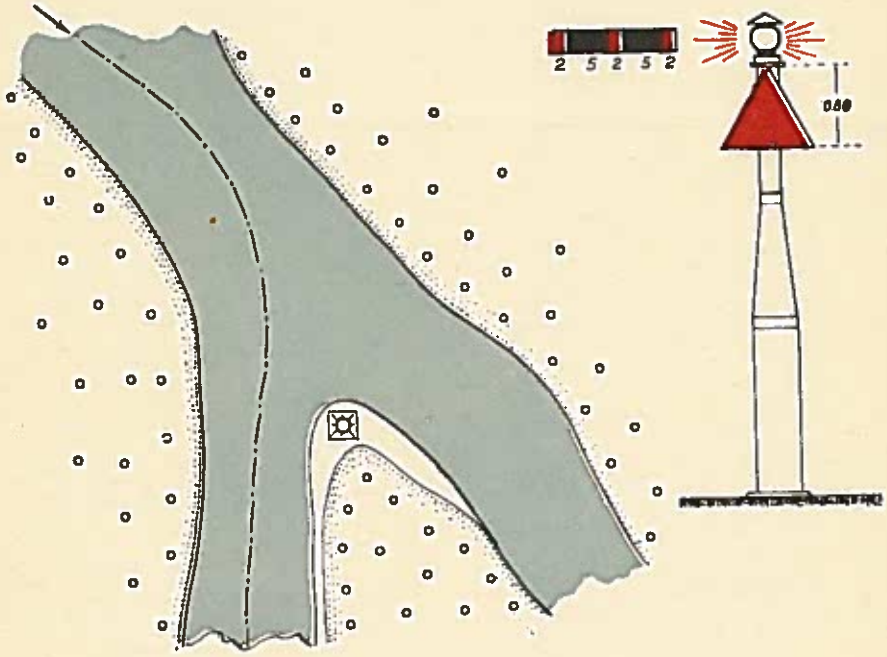

No. П.П.О./ДК—12
No. N.P.O./CD—12

Левый береговой огонь (маяк) на островах
Feu côtier gauche (phare) sur les îles

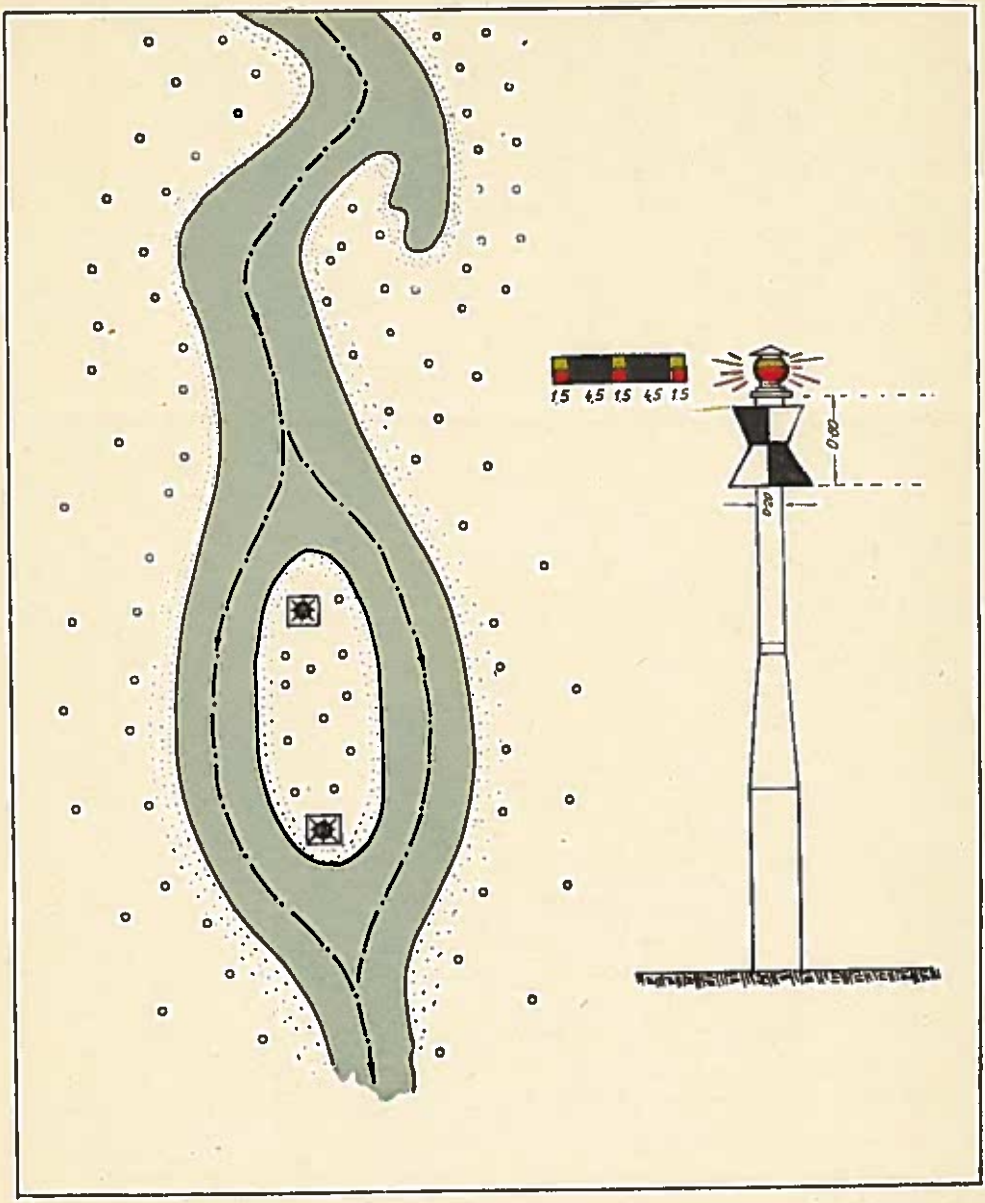

No. П.П.О./ДК—12/1
No. N.P.O./CD—12/1

Средний береговой огонь (маяк) на островах (развилка)
Feu côtier moyen (phare) sur les îles (bifurcation)

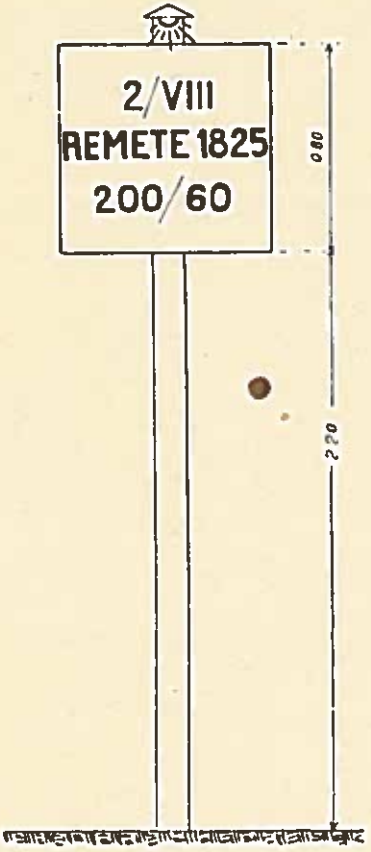

No. П.П.О./ДК – 13 Участковый щит-указатель глубины и ширины судового хода на перекатах

No. N.P.O./CD—13 Ecran de secteur — indicateur de la profondeur et de la largeur de la voie navigable dans les seuils

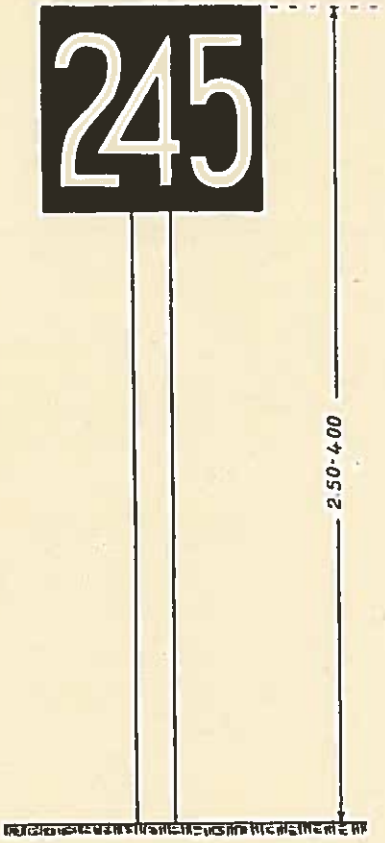

No. ПЛП.О./ДК—14
No. N.P.O./CD—14

Километровый знак
Borne kilométrique

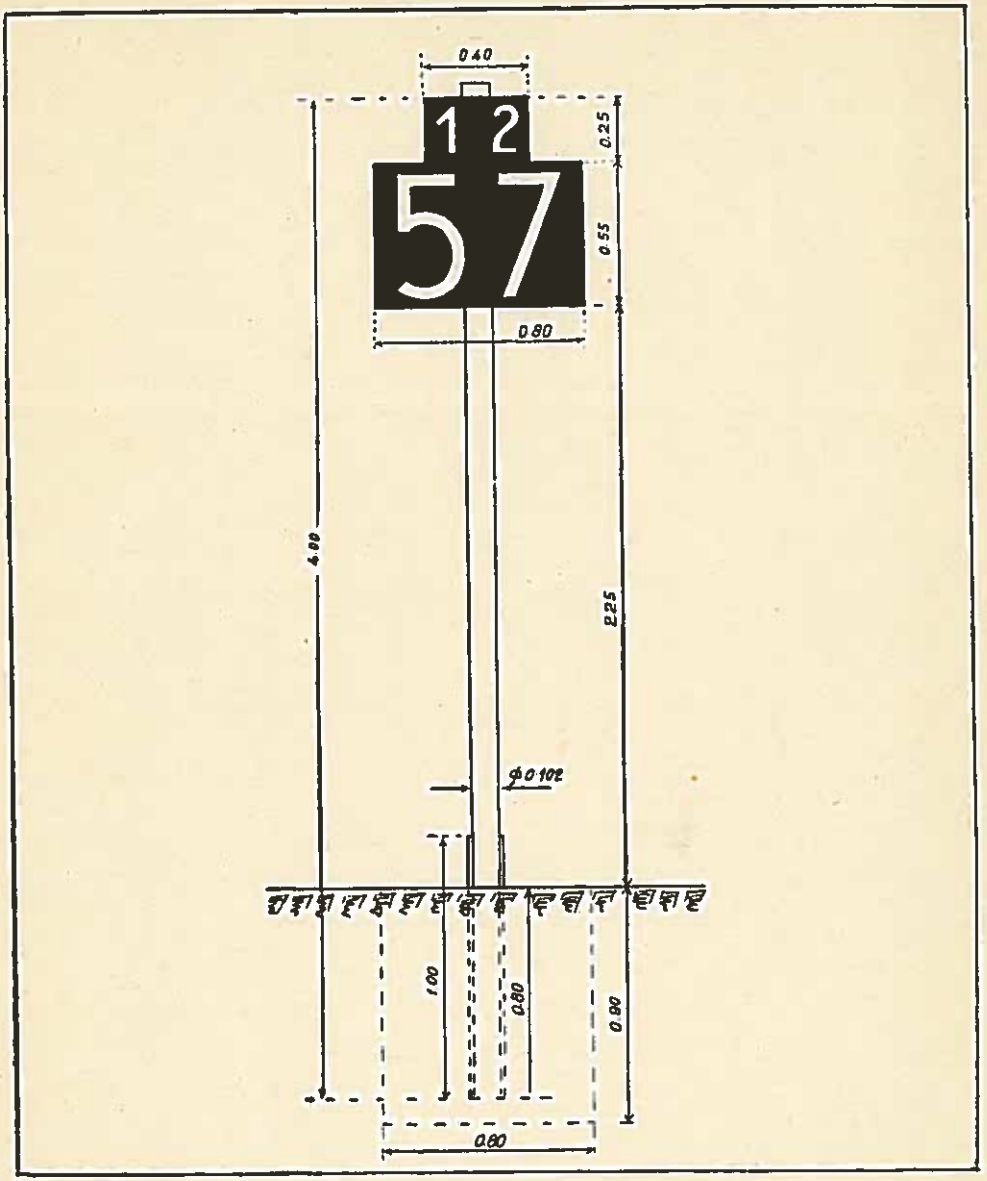

No. Н.П.О./ДК—14/1
No. N P.O./CD—14/t

Километровый знак
Borne kilométrique

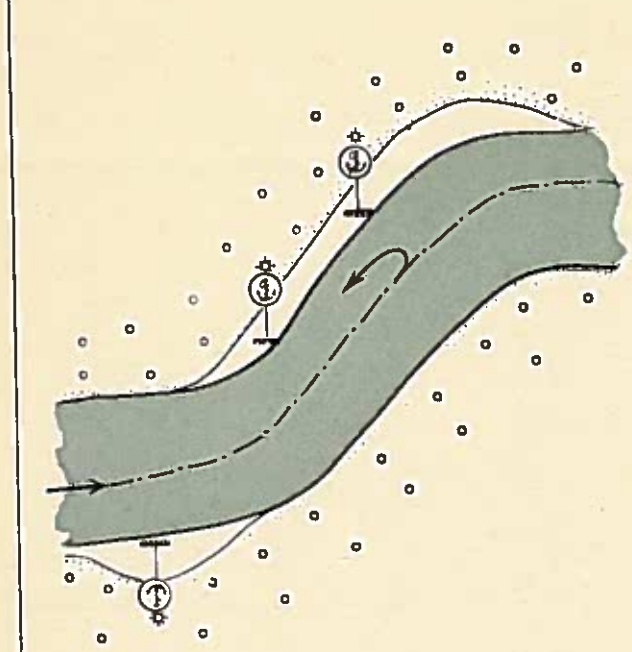

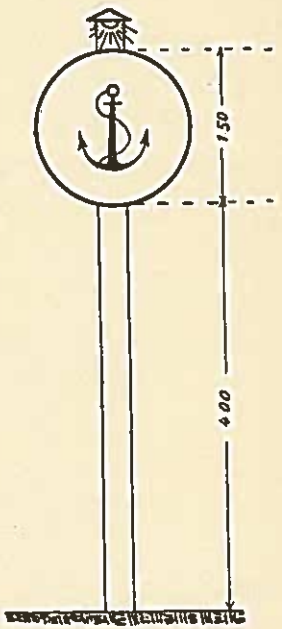

No. П.П.О./ДК—15
No. N.P.O./CD—15

Указатель якорной стоянки
Indicateur du mouillage

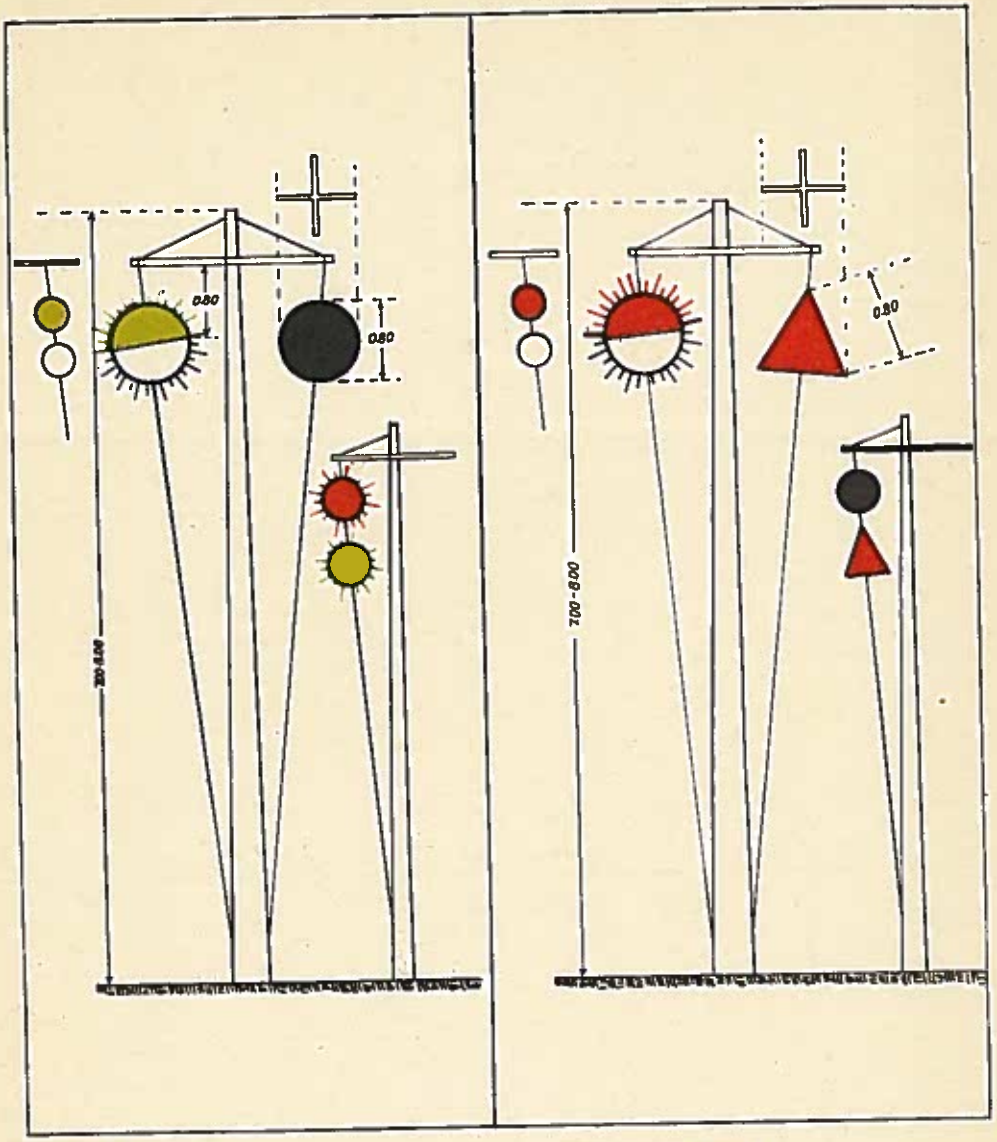

No. П.П.О./ДК—16
No.N.P.O./CD—16

Семафорная мачта
Mât sémaphorique

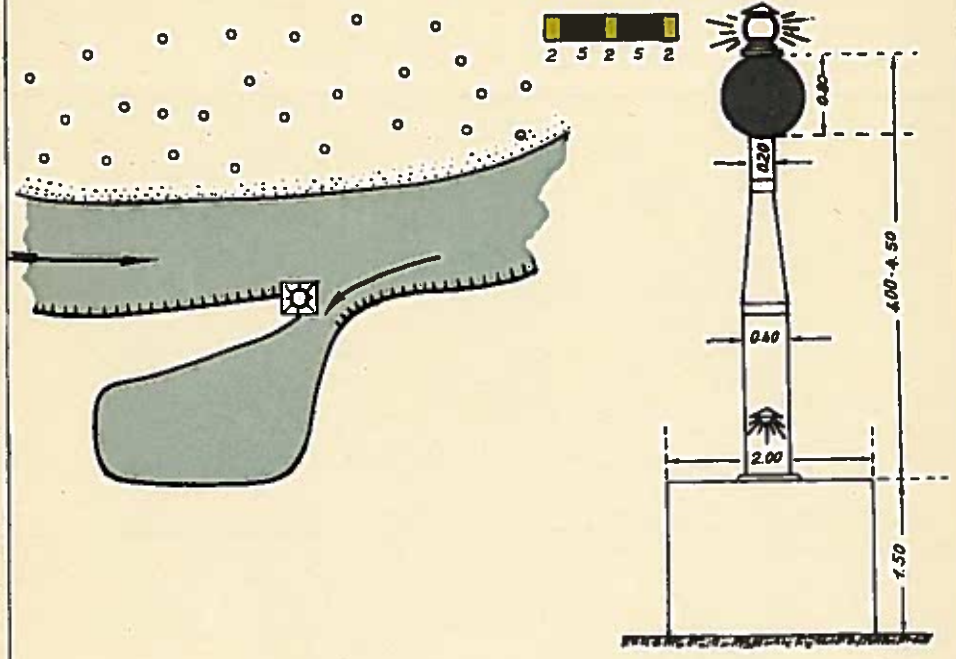

No. П.П.О./ДК—17
No. N.P.O./CD - 17

Правый береговой огонь (маяк) зимовник
Feu côtier droit (phare) lieu d'hivernage

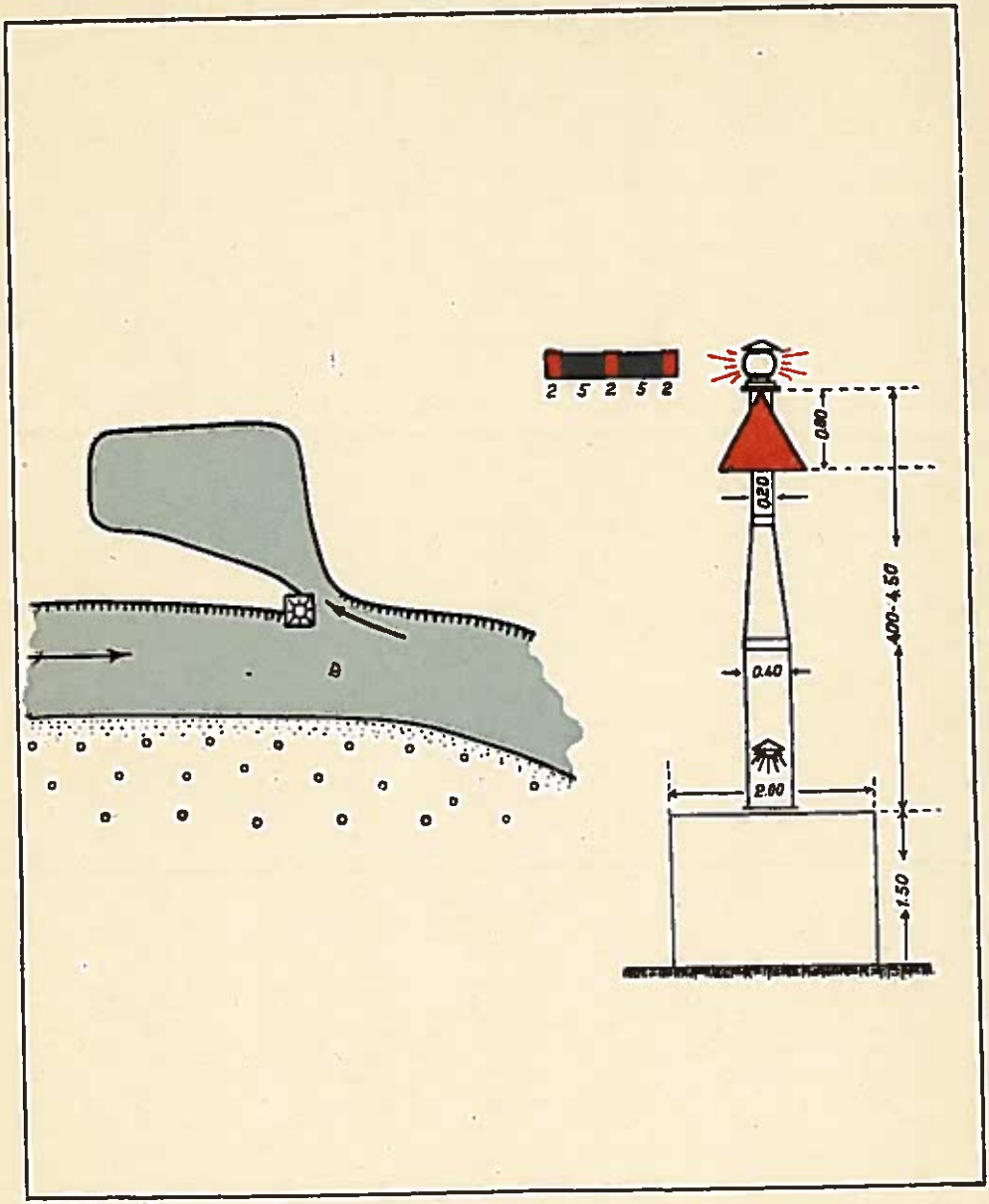

No. П.П.О./ДК—17
No. N.P.O./CD—17

Левый береговой огонь (маяк) зимовник
Feu côtier gauche (phare) lieu d'hivernage

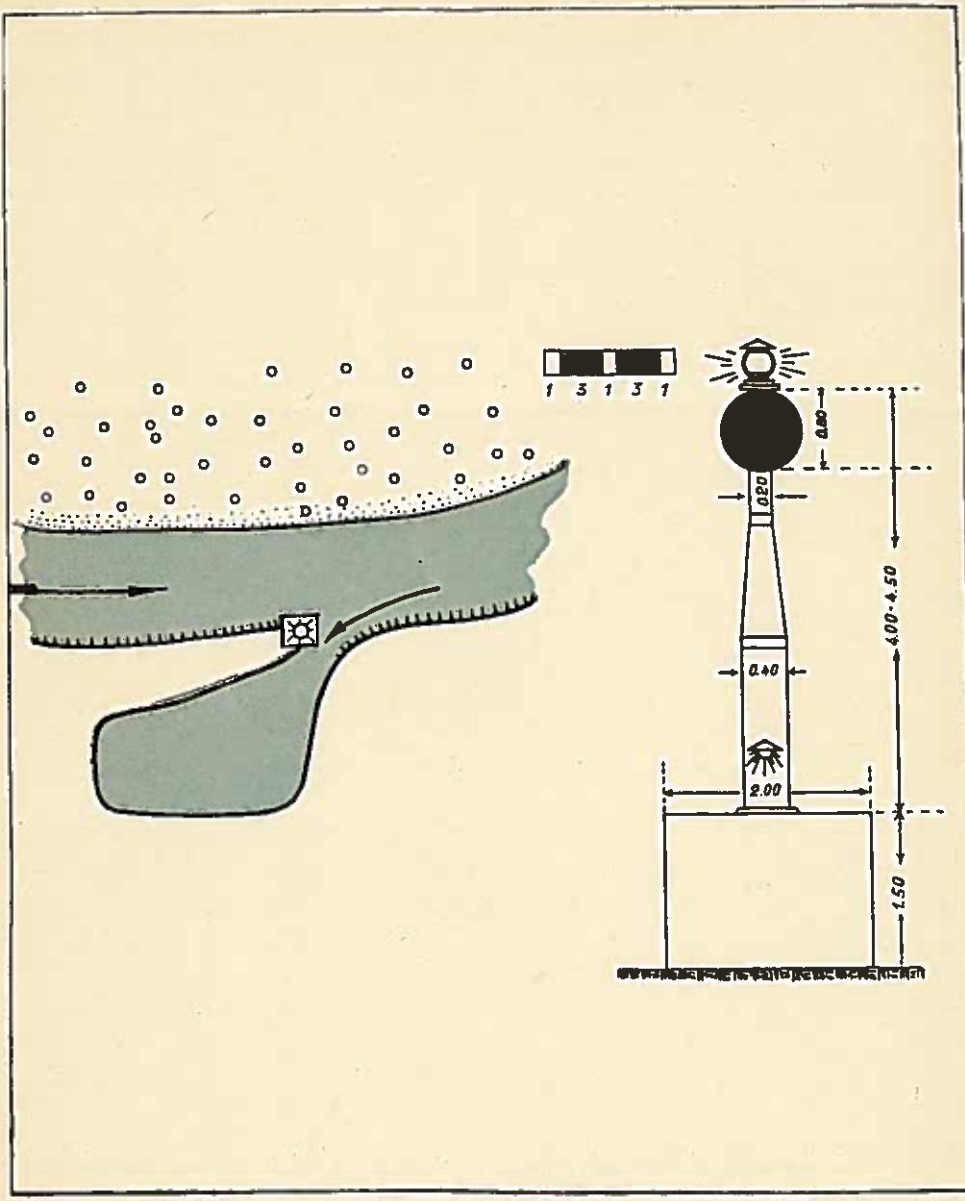

No. Н.П.О./ДК—17/1
No. N.P.O./CD—17/1

Правый береговой огонь (маяк) зимовник
Feu côtier droit (phare) lieu d'hivernage

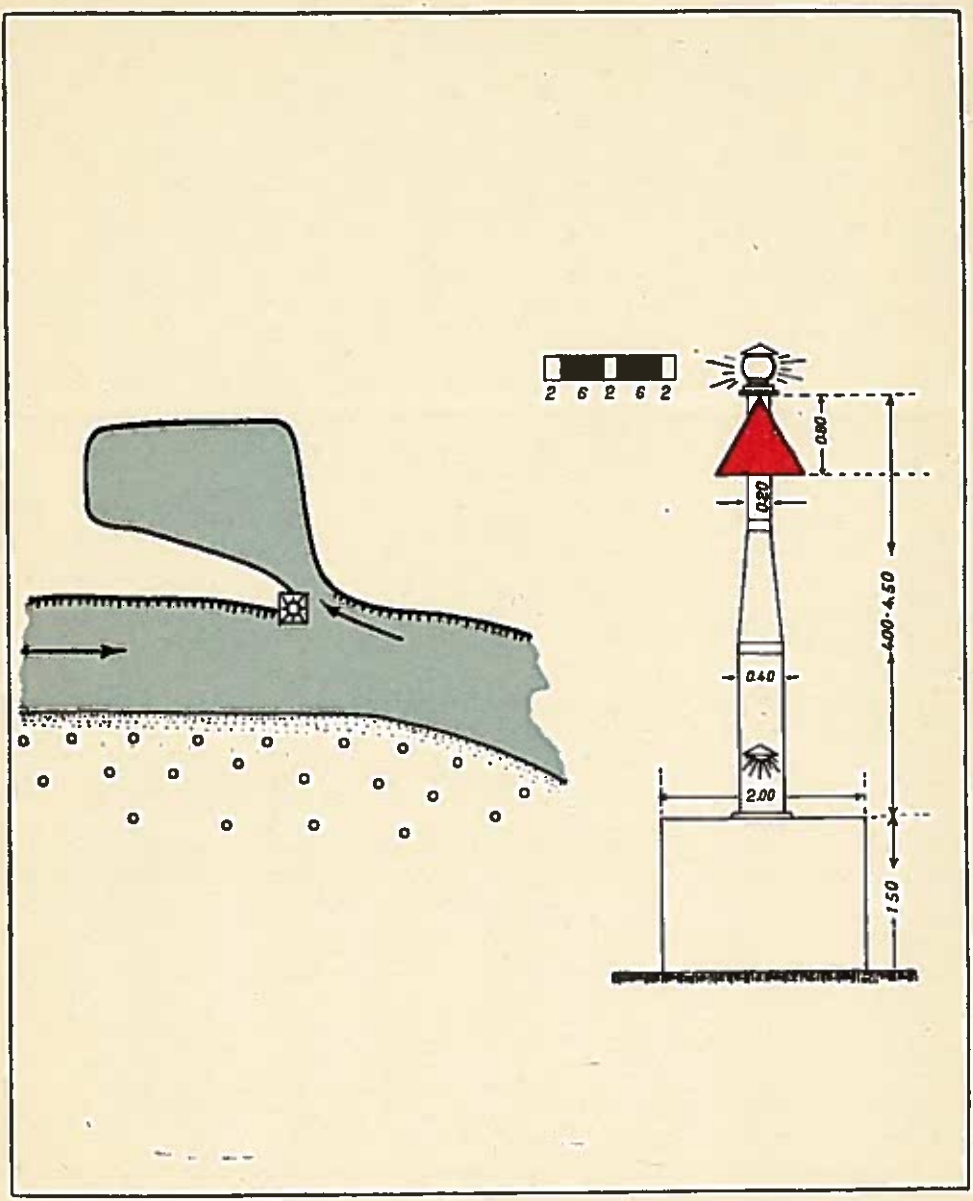

No. II.П.О./ДК—17/1
No. N.P.O./CD—17/1

Левый береговой огонь (маяк) зимовник
Feu côtier gauche (phare) lieu d'hivernage

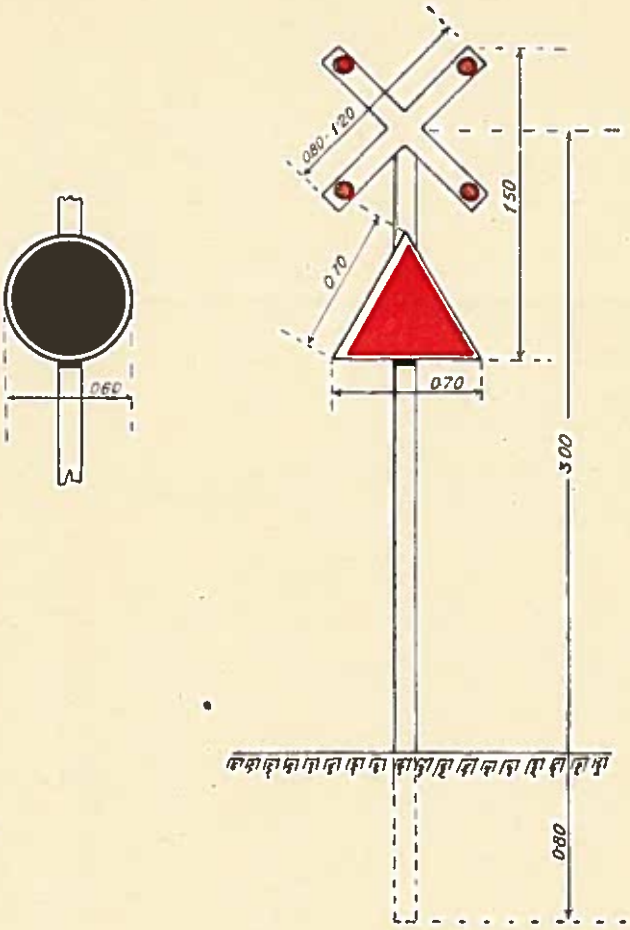

No. П.П.О./ДК—18
No. N.P.O./CD—18

Береговой знак — осторожно
Signe côtier — attention

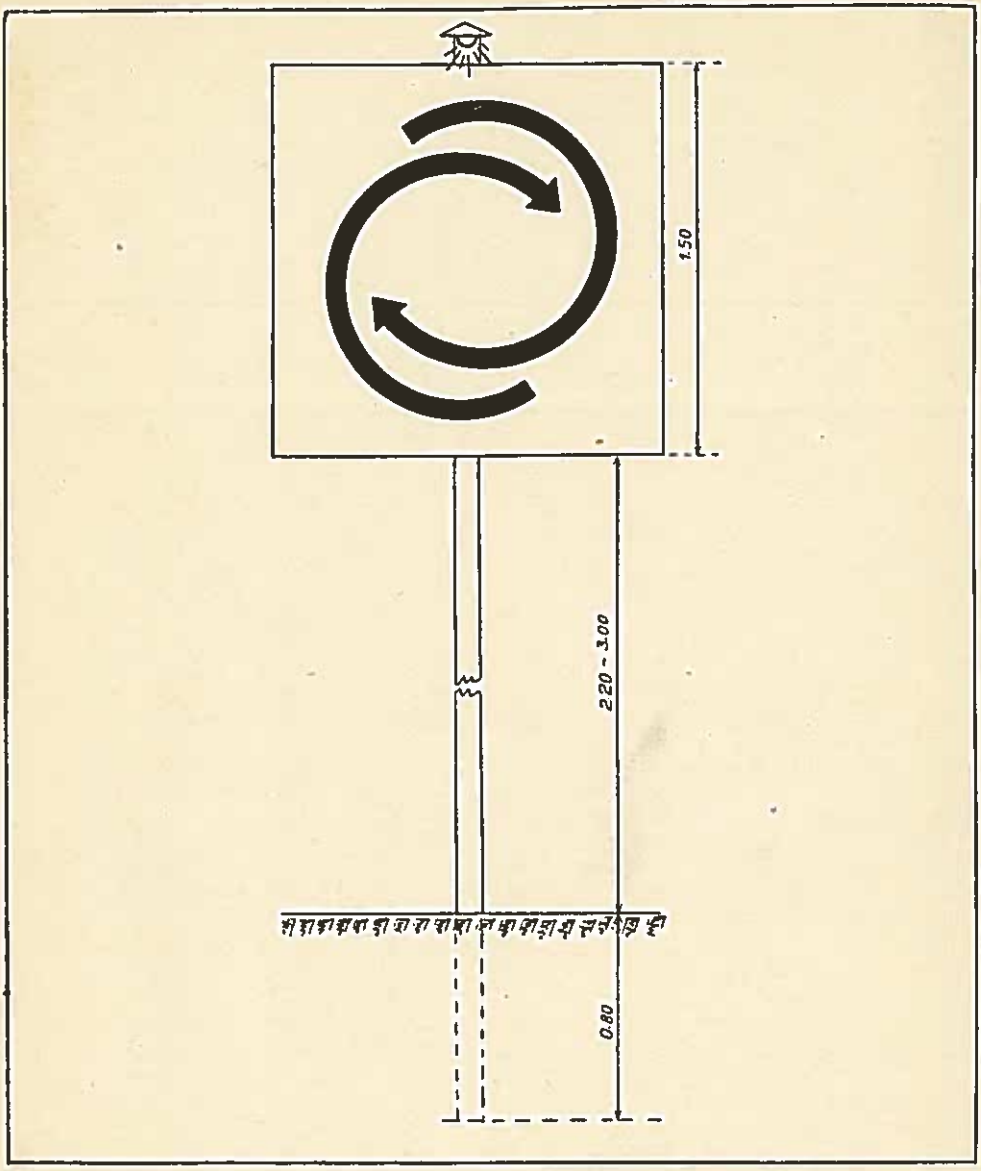

No. П.П.О./ДК – 19
No. N.P.O./CD – 19

Знак поворота („Рондо")
Signe de virage („Rondeau")

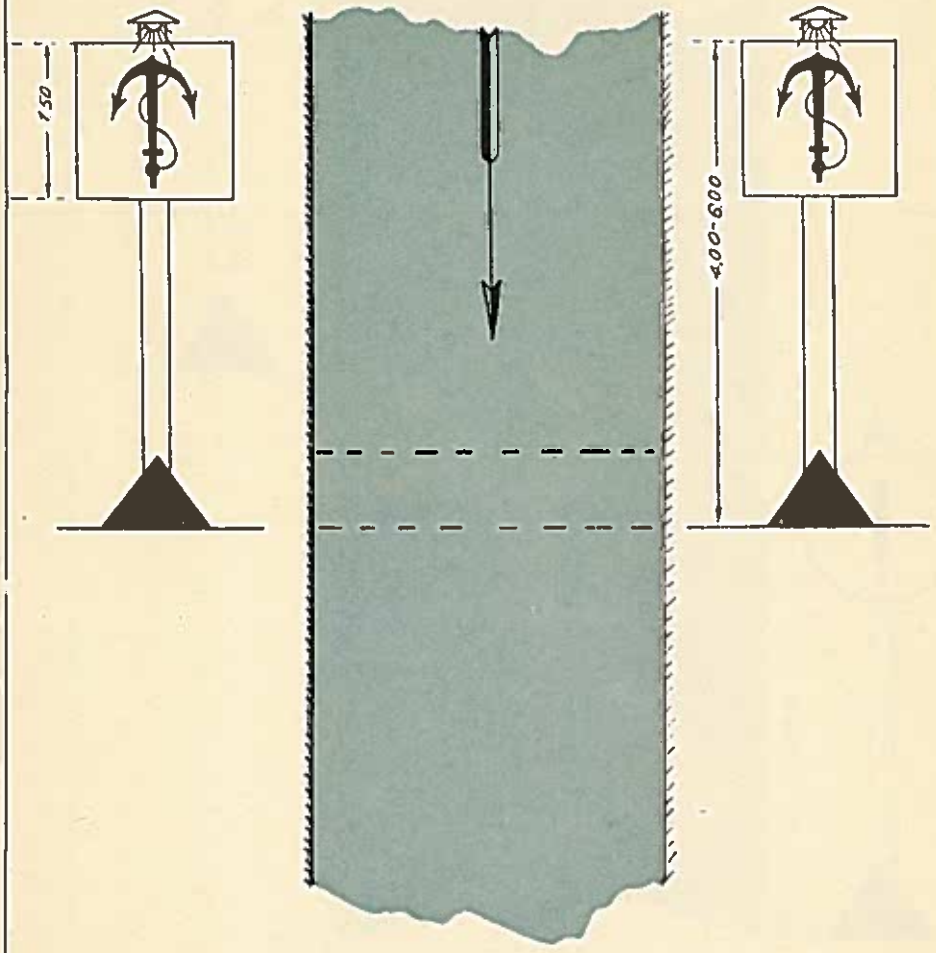

No. П.П.О./ДК – 20
No. N.P.O./CD – 20

Указатель места запрещения якорной стоянки
Indicateur des lieux defendus au mouillage

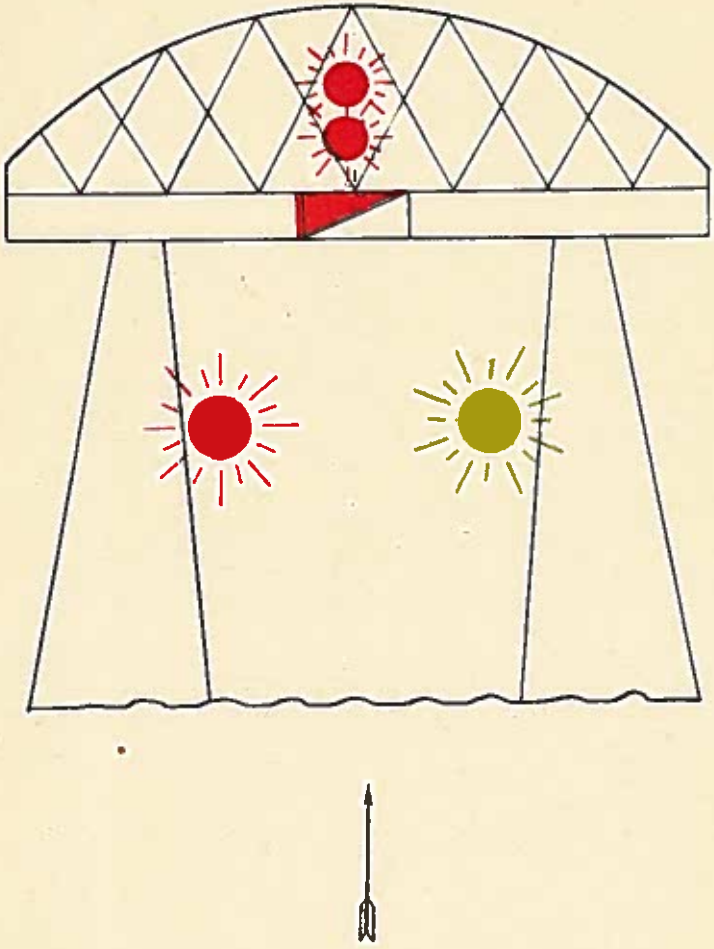

No. П.П.О./ДК—22
No. N.P.O./CD—22

Знаки, ограждающие судоходные пролёты мостов
Signes de balisage pour les passages navigables sous les ponts

ЛЕГЕНДА К ЧЕРТЕЖУ УНИВЕРСАЛЬНОГО ЗНАКА
LEGENDE AU DESSIN DU SIGNE UNIVERSEL

No. детали No.	Наименование детали Dénomination des pièces		Количество Nombre	1 шт. 1 pièce	Общ. Total
				Теор. вес кг. Poids théorique kg.	
30	Чека	(Clavette) L60×60×6	4	2,60	10,40
29	Деревянный угольник	(Cornière en bois)	3	0,60	1.80
28	Шуруп	(Vis) M 12×25	6	0,06	0,36
27	Обушек	(Moraillon)	6	0,10	0,60
24	Ступенька трапа	(Marche de l'échelle) 3/8"	7	0,14	0,98
25	Рама лестницы	(Cadre de l'échelle) ⊭ 50×6	2	5,87	11,74
24	Ребро	(Ailette) ⊭ 45×5	2	1,90	3,80
23	Комингс	(Surbau) L40×40×4	1	9,80	9,80
22	Задрайка	(Couvercle)	3	0,15	0,45
21	Петли	(Pentures)	4	0,12	0,48
20	Колышки	(Piquets) L 60×60×6	3	4,85	14,55
19	Кольцо	(Anneau) 0 10	3	0,20	0.60
18	Талреп	(Ride) M 14	3	0,60	1,80
17	Ванты (круглая пров.)	(Haubans) (câble rond) 0 10	3	1,05	3,15
16	Скоба	(Crampon)	3	0,05	0,15
15	Гайка	(Ecrou) M 16	4	0,05	0,20
14	Шпильки	(Pointes) M 16×45	4	0,12	0,48
13	Распорная втулка	(Moyeu de l'épar) L 50×50×5	4	0,12	0,48
12	Лапы фундамента	(Pieds du fondement)	4	0,80	3,20
11	Плита фундамента	(Plaque du fondement)	1	32,40	32,40
10	Гайка	(Ecrou) M 12	12	0,02	0,24
9	Связные болты	(Boulons) M 12×25	6	0,06	0,36
8	Проушины	(Anneaux)	3	0,18	0,54
7	Платформа фонаря	(Plate-forme du fanal)	1	1,68	1,68
6	Ушко для крепл. щитов	(Anneau pour fixer les écrans)	4	0,68	2,72
5	Ушко для крепл. корпуса	(Anneau pour fixer le corps)	2	2,90	5,80
4	Основная планка (пласт-ка)	(Plaque de base)	1	6,48	6,48
3	Дверь	(Porte)	2	3,48	6,96
2	Верхняя часть корпуса	(Partie supérieure du corps)	1	30,89	30,89
1	Нижняя часть корпуса	(Partie inférieure du corps)	1	25,04	25,04

Узел „А"
М 1:3

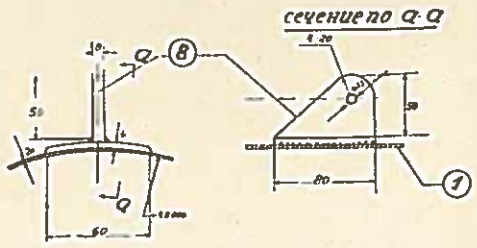

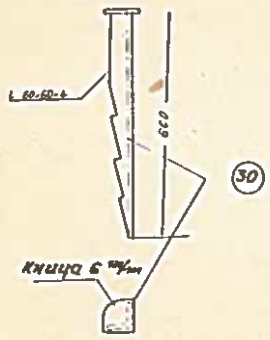

Сечение В-В
М 1:3

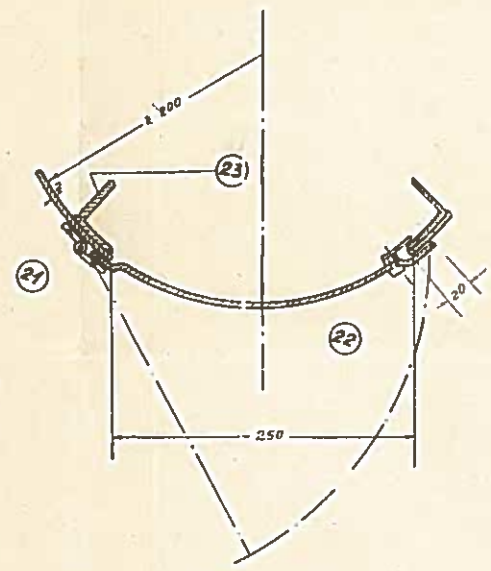

Узел „С"
См по стрелке „Х"
М 1:3

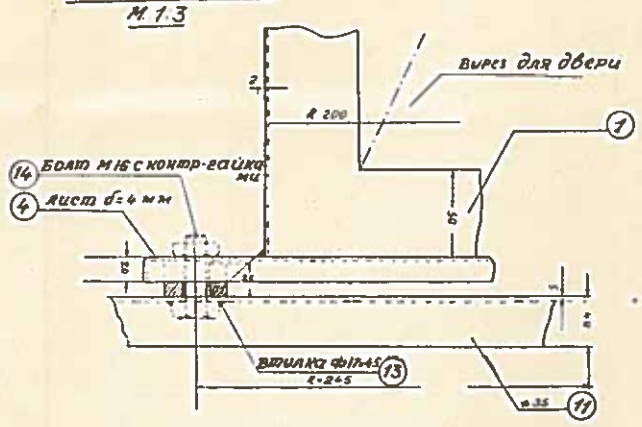

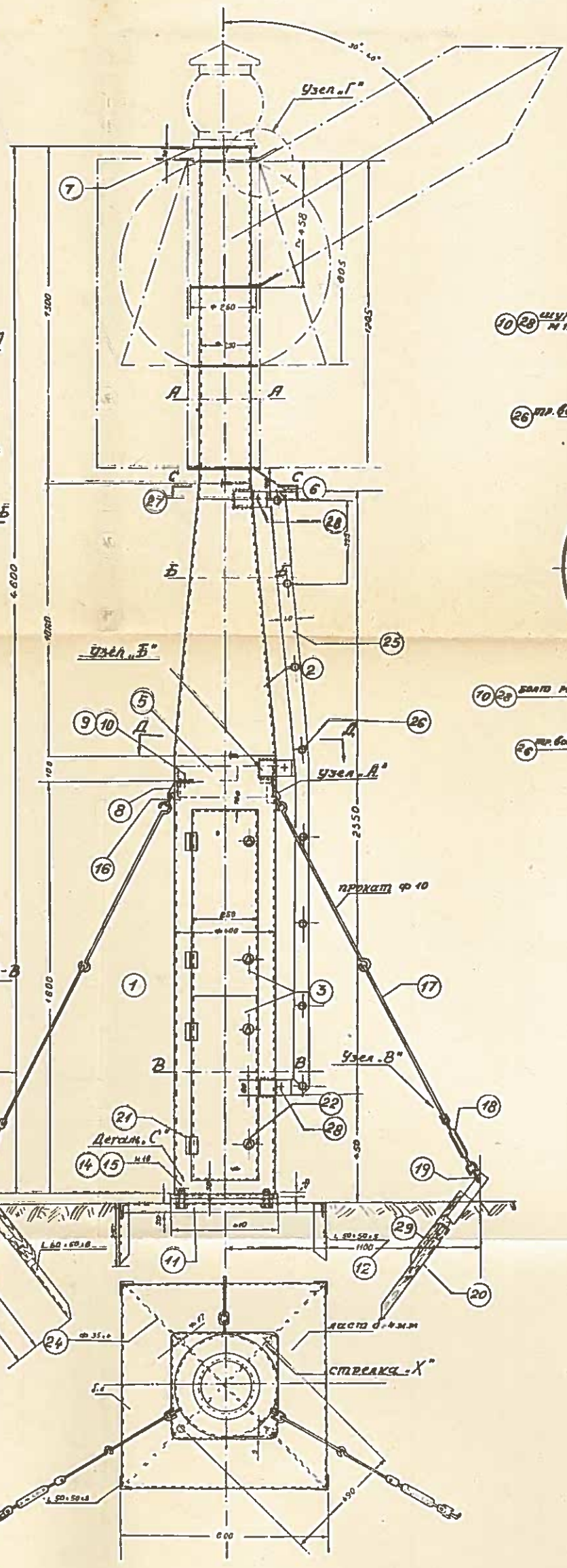

Узел „Б"
М 1:1

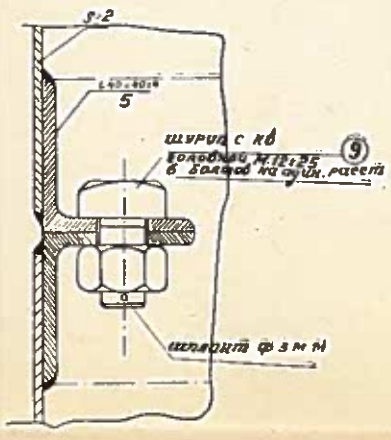

Сечение по А-А

Сечение по Б-Б

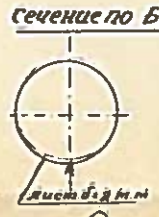

Сечение С-С
М 1:5

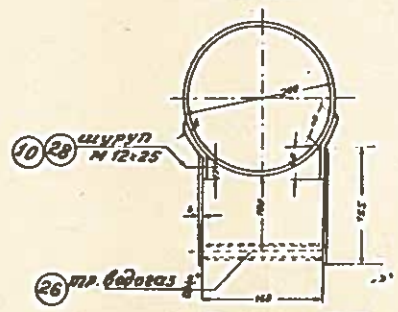

Сечение Д-Д
М 1:5

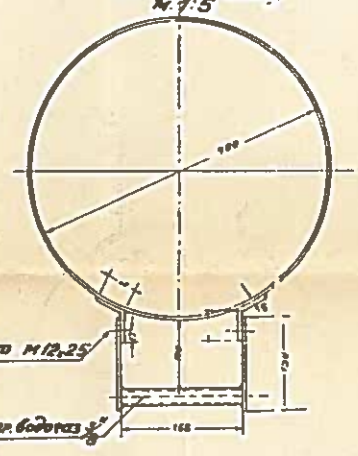

Болт М 10х20

Узел „Г"
М 1:3

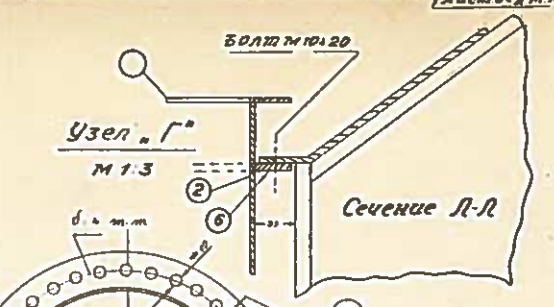

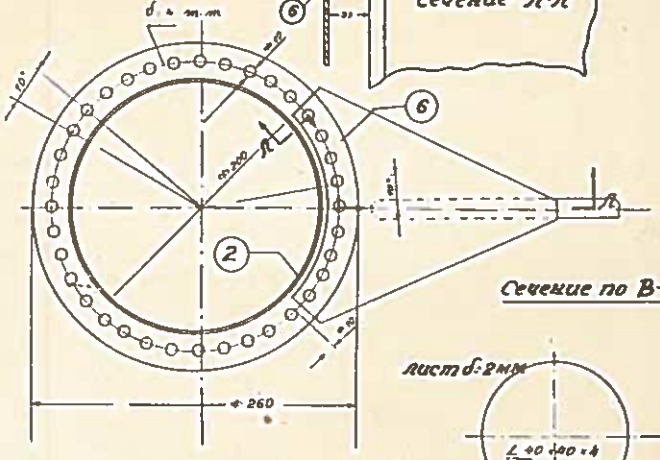

Сечение по В-В

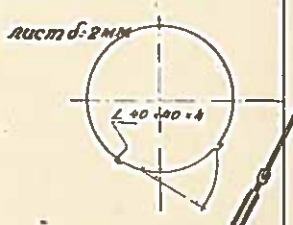

Узел „В"
М 1:3

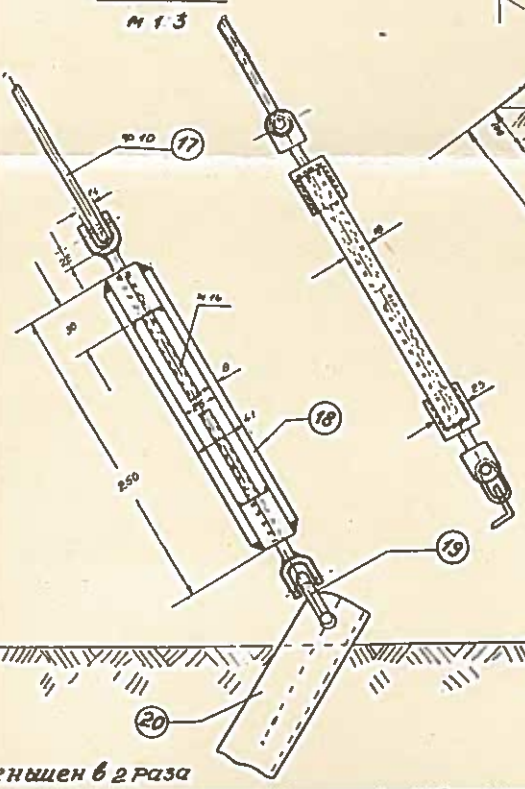

Чертеж уменьшен в 2 раза

масштаб 1:10

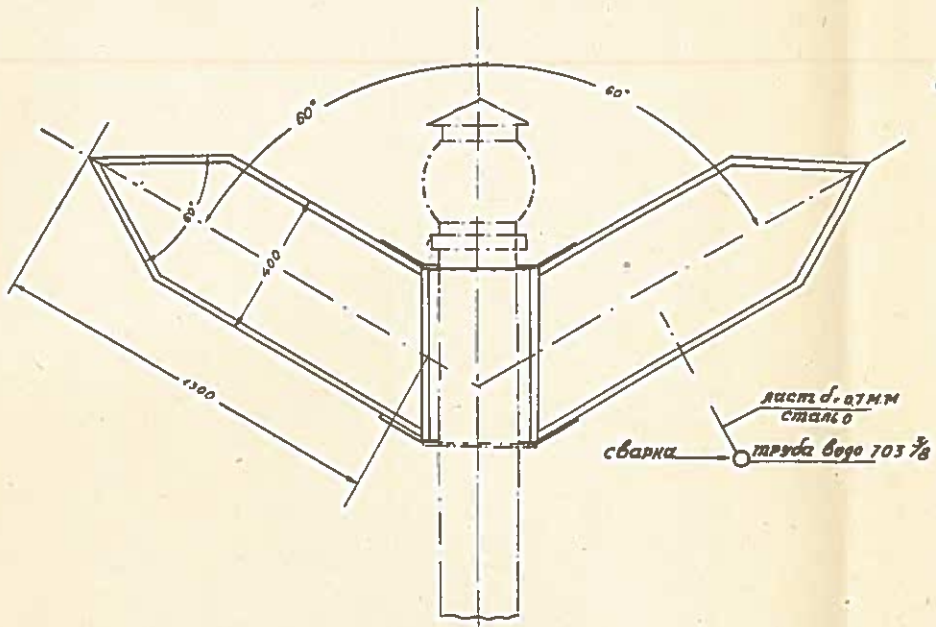

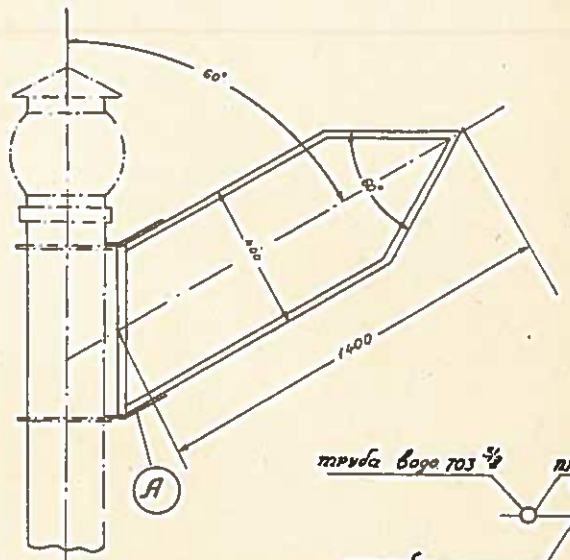

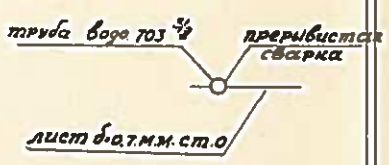

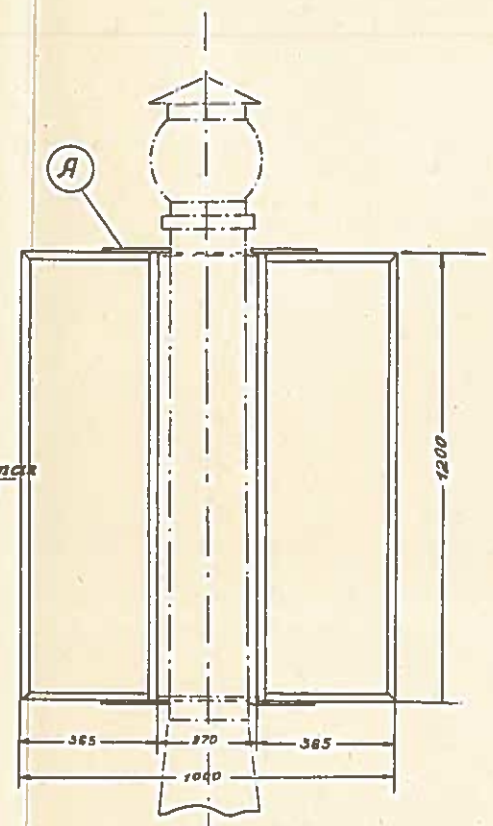

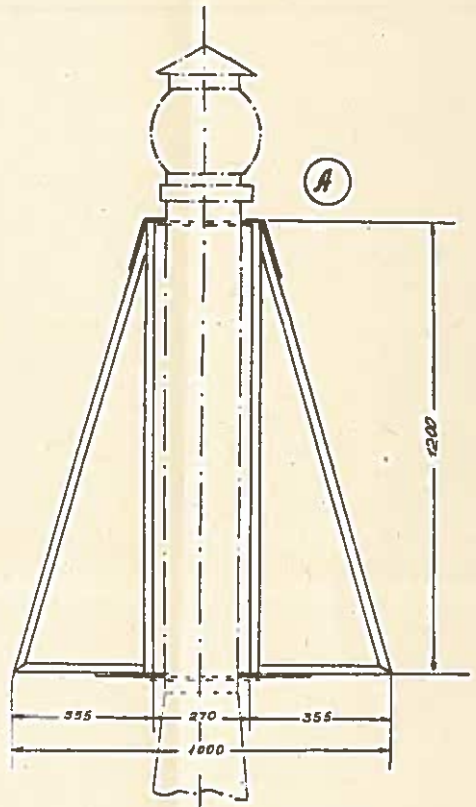

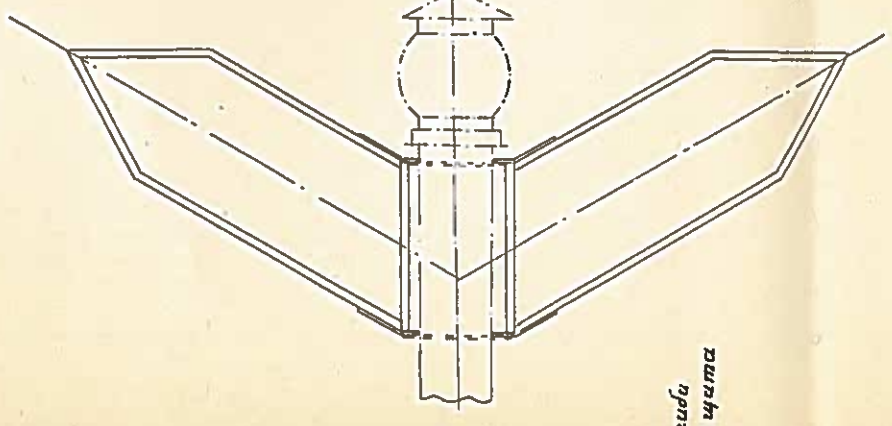

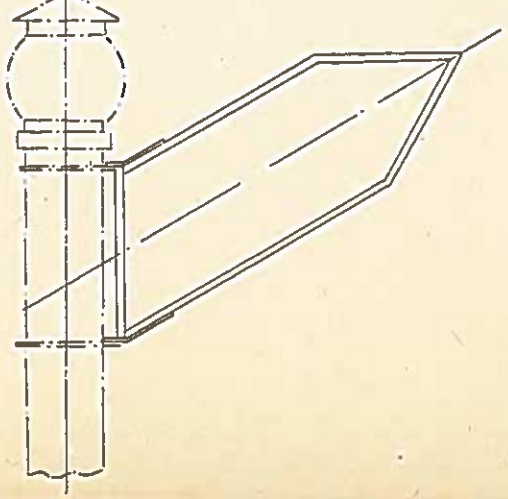

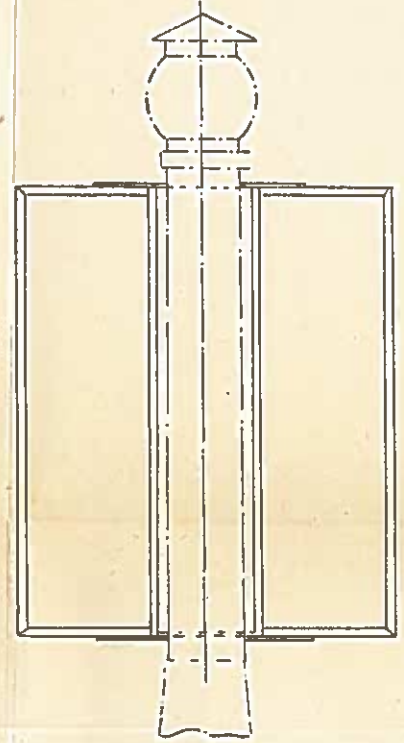

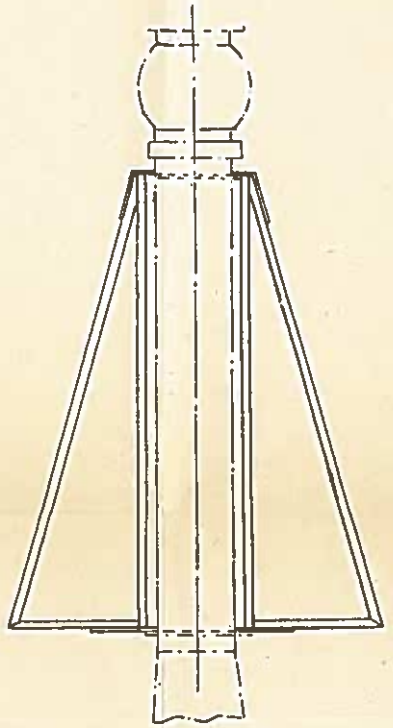

Деталь „А"

Масштаб 1:2,5

Кница для крепления щита лист 3 мм. марка ст 0, прикрепляется к щиту электроприхватками.

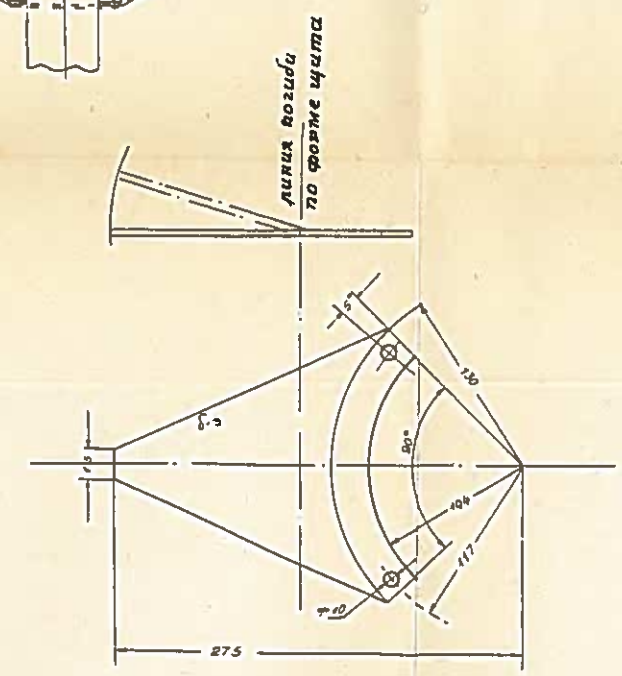

Чертеж уменьшен в 2 раза

М 1.10

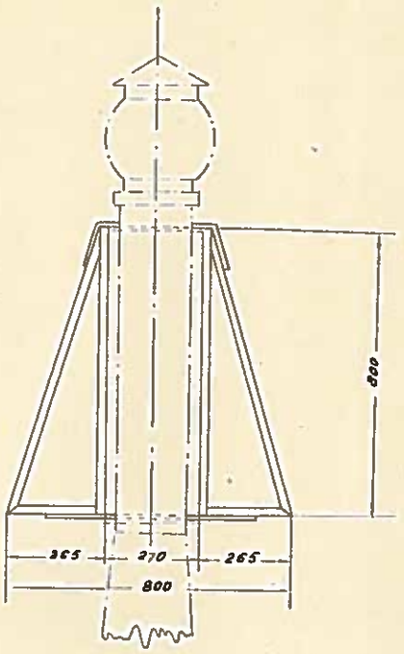

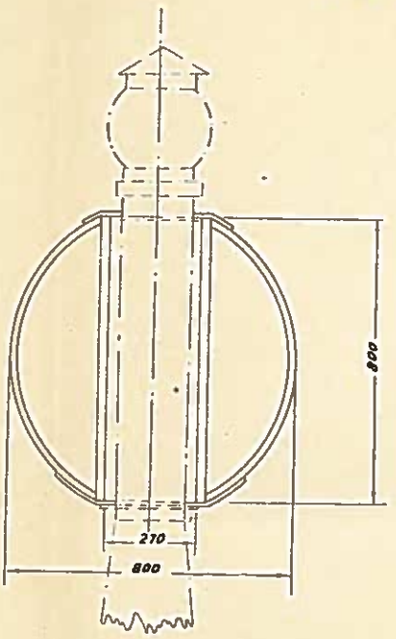

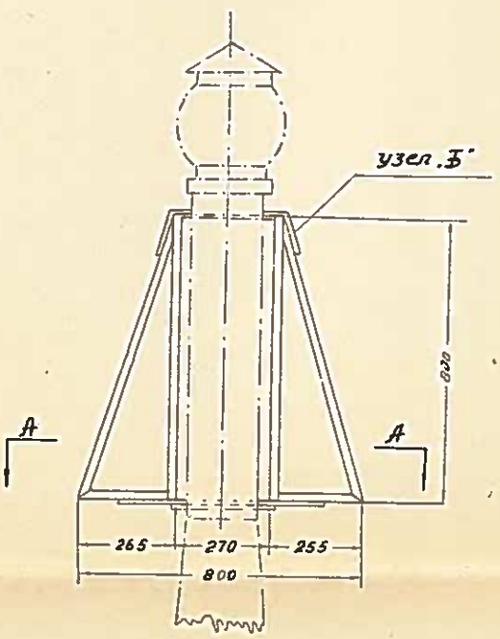

Сечение по А-А

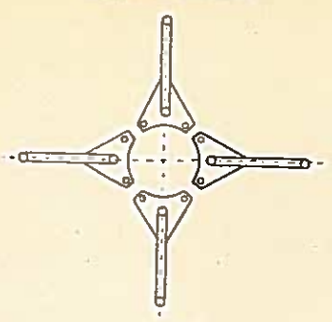

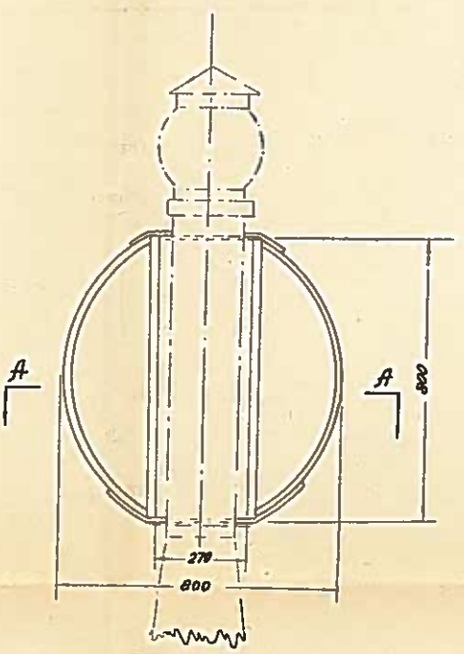

Узел „Б"
М 1:2.5

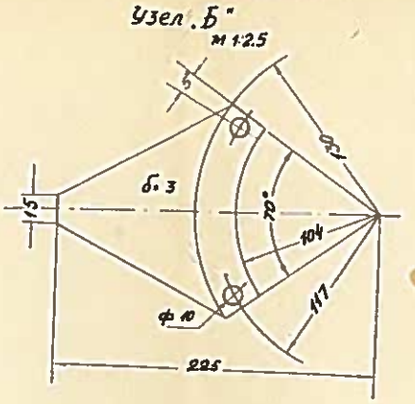

Чертеж уменьшен в 2 раза

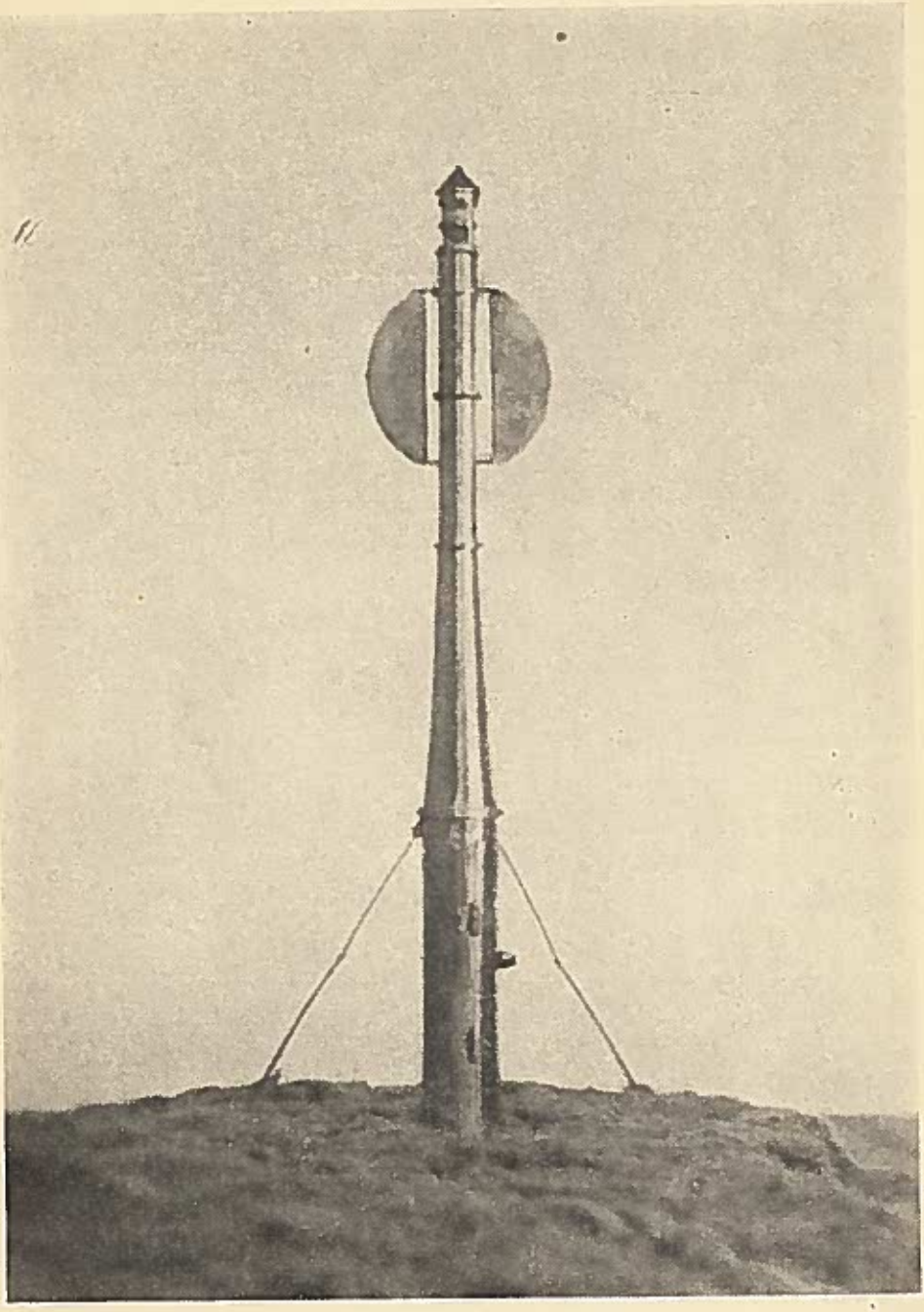

Правый береговой огонь (маяк)
Feu côtier droit (phare)

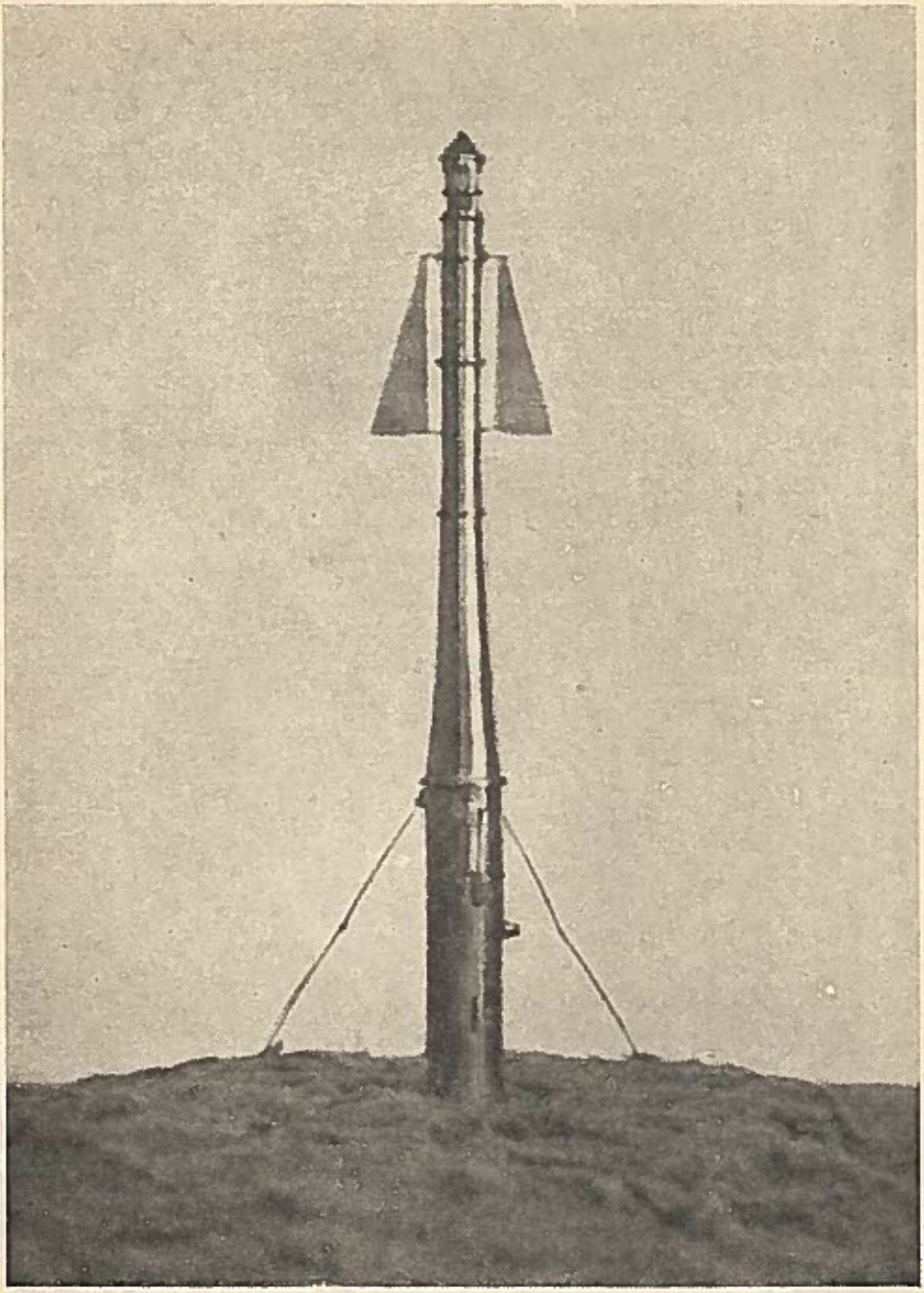

Левый береговой огонь (маяк)
Feu côtier gauche (phare)

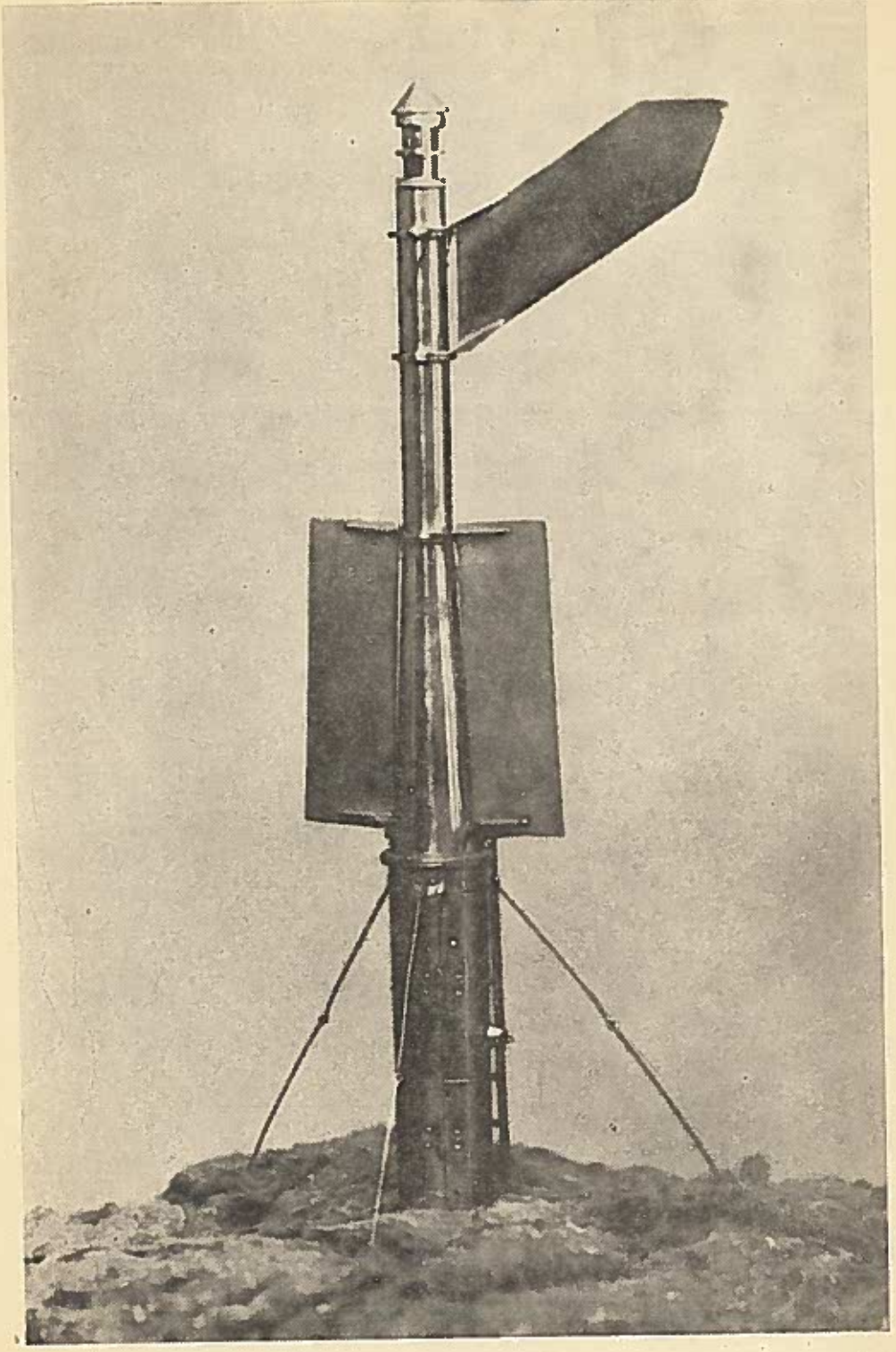

Перевальный знак
Signe de passage

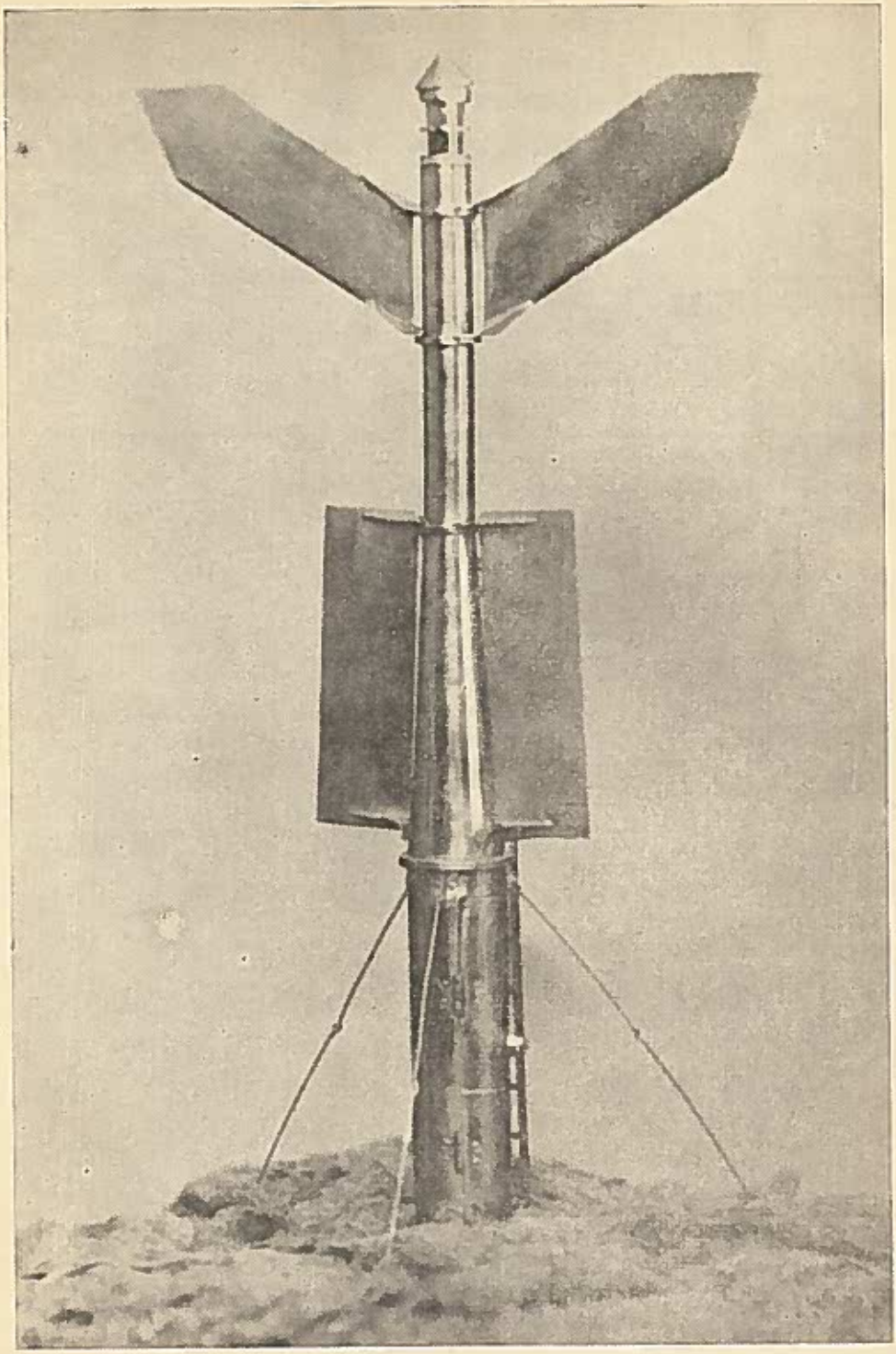

Двусторонний перевальный знак
Signe de passage double

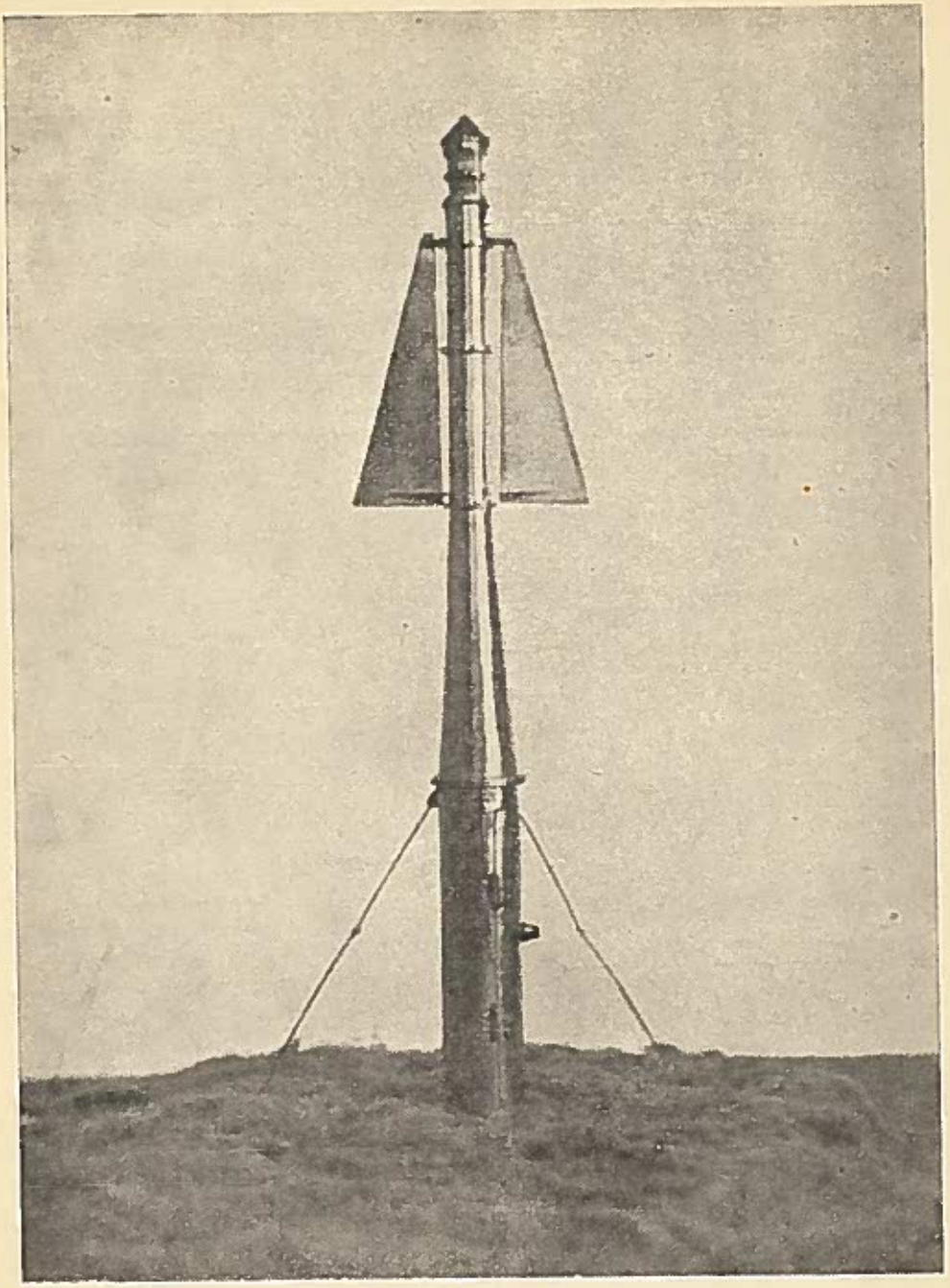

Передний створный знак
Signe d'alignement de devant

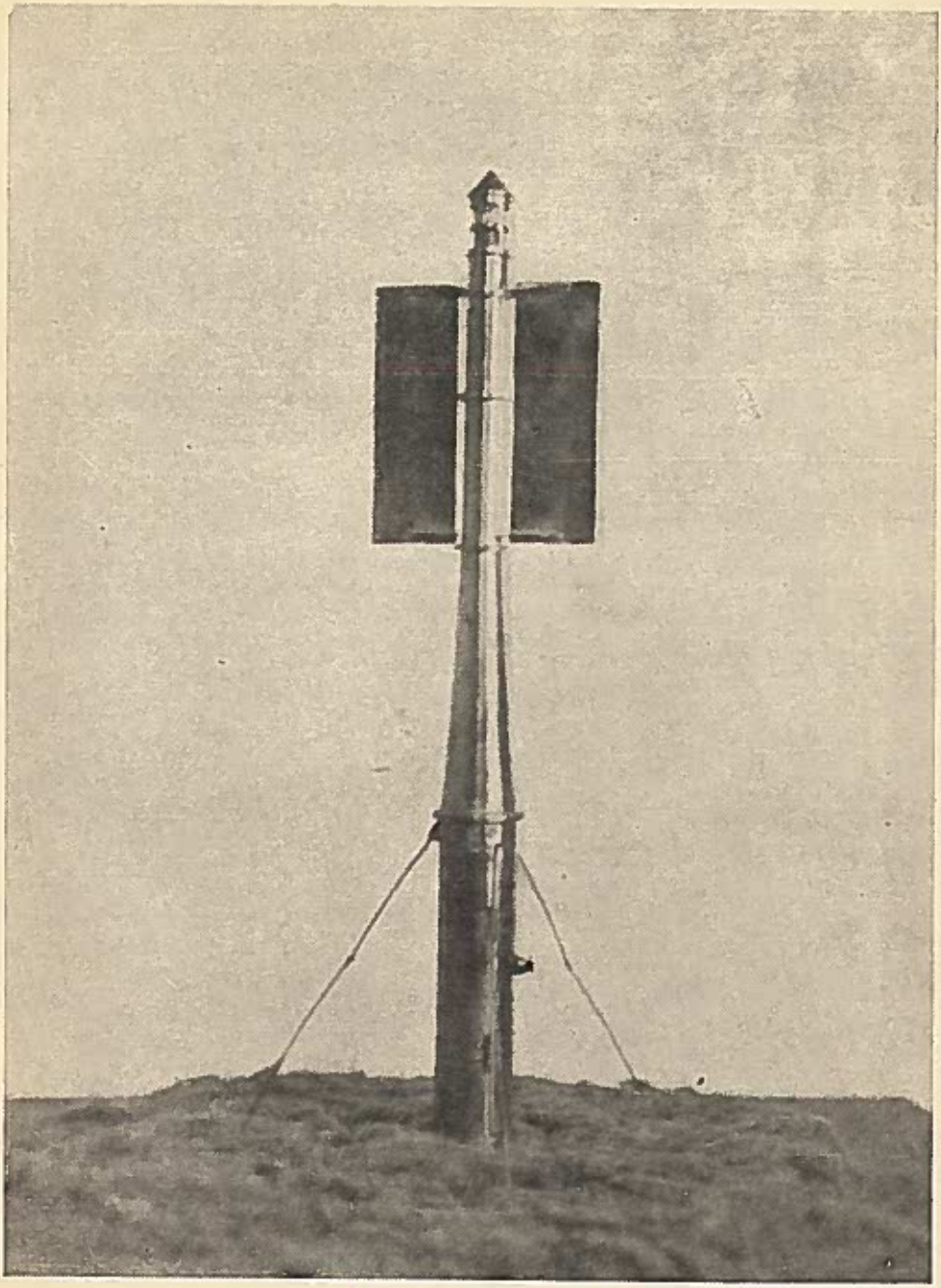

Задний створный знак
Sigue d'alignement de derrière